195 DQ5.1.2
Projet de prolongement de l'axe du Vallon
Québec 6211-06-0b4

COMMISSION SUR LE MAINTIEN DES INSTITUTIONS ET LES MESURES DE REPEUPLEMENT DES QUARTIERS CENTRAUX DE QUÉBEC

RAPPORT DES COMMISSAIRES

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ
POUR CONSULTATION SEULEMENT

Vieux-
Québec
91/92

MOT DE PRÉSENTATION

Lorsque la Commission tripartite sur le maintien des institutions et le repeuplement des quartiers centraux, initiée par la Ville de Québec, la Commission des écoles catholiques de Québec et le Conseil des affaires sociales du Québec, vit le jour, en octobre dernier, on était loin de se douter qu'elle susciterait de la part de la population autant d'intérêt. En effet, vu le nombre de consultations publiques auxquelles la population a été conviée au cours des derniers mois, on aurait pu s'attendre à une réaction mitigée de la part des citoyens de la région. Bien au contraire, l'implication des particuliers et des organismes communautaires, régionaux et professionnels fut, tout comme la qualité des mémoires déposés, impressionnante et démontre sans l'ombre d'un doute que les thèmes abordés au cours de cet exercice sont au coeur des préoccupations des citoyens non seulement de Québec, mais également de l'ensemble de la région.

La présente commision, et tout particulièrement les audiences publiques, furent pour les commissaires une occasion unique de recueillir les avis d'un vaste éventail de participants. Certains apportaient leur expertise professionnelle alors que d'autres projetaient un éclairage tout différent en faisant état de leur vécu quotidien comme parents d'élève ou résidents des quartiers centraux; à cet effet, plusieurs témoignages furent particulièrement éloquents et stimulants. Les participants ont démontré une compréhension souvent étonnante des enjeux discutés et l'originalité des moyens proposés pour s'attaquer au problème du dépeuplement du centre-ville et des fermetures d'écoles vient confirmer la nécessité d'impliquer activement les citoyens ordinaires dans le recherche de solutions durables.

En terminant, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont investi temps et énergie pour la préparation et la présentation d'un mémoire dans le cadre de cette commission de même que le Service de la planification de la Ville de Québec et la Commission des écoles catholiques de Québec dont la collaboration a été très

appréciée. Nos remerciements s'adressent également aux journalistes et médias qui ont accordé à cet évènement la couverture qu'il méritait. On ne saurait, enfin, passer sous silence l'excellent travail du Bureau des consultations publiques du Service des communications et des relations extérieures de la Ville de Québec et en particulier de son coordonnateur, monsieur Jean Dionne, qui a su assurer tout au long de cet exercice une logistique sans faille et alléger considérablement la tâche des commissaires.

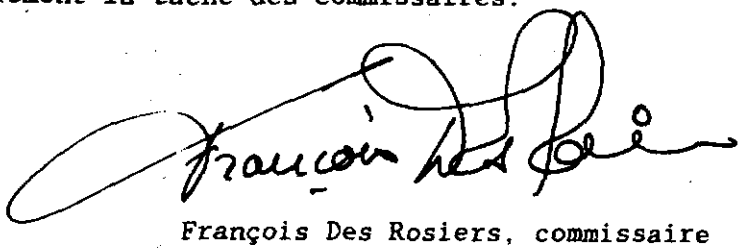

François Des Rosiers, commissaire
et président de la Commission

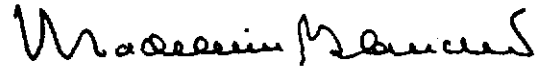

Madeleine Blanchet, commissaire

Bruce Cook, commissaire

TABLE DES MATIERES

Carte des quartiers centraux de Québec 4

PREMIERE PARTIE:

MANDAT DE LA COMMISSION 5

DEUXIEME PARTIE:

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LES COMMISSAIRES 9

TROISIEME PARTIE:

PROCESSUS DE CONSULTATION 13

QUATRIEME PARTIE:

LA PROBLÉMATIQUE 15
Quelques faits saillants 16
Carte des zones résidentielles de la CUQ 18

4.1 Introduction 19
4.2 L'étalement urbain 21
4.3 La dénatalité 25
4.4 Les quartiers centraux de Québec 27
4.5 La Commission des écoles catholiques de Québec . . 35

CINQUIEME PARTIE:

SYNTHESE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES 43

SIXIEME PARTIE:

RÉSUMÉ DES MÉMOIRES 57

SEPTIEME PARTIE:

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSAIRES 91

ANNEXE 1 : La revitalisation des quartiers centraux 101

ANNEXE 2 : Les modalités de financement du budget de la CECQ 111

ANNEXE 3 : Liste des organismes et individus ayant déposé un mémoire 125

ANNEXE 4 : Sigles utilisés 128

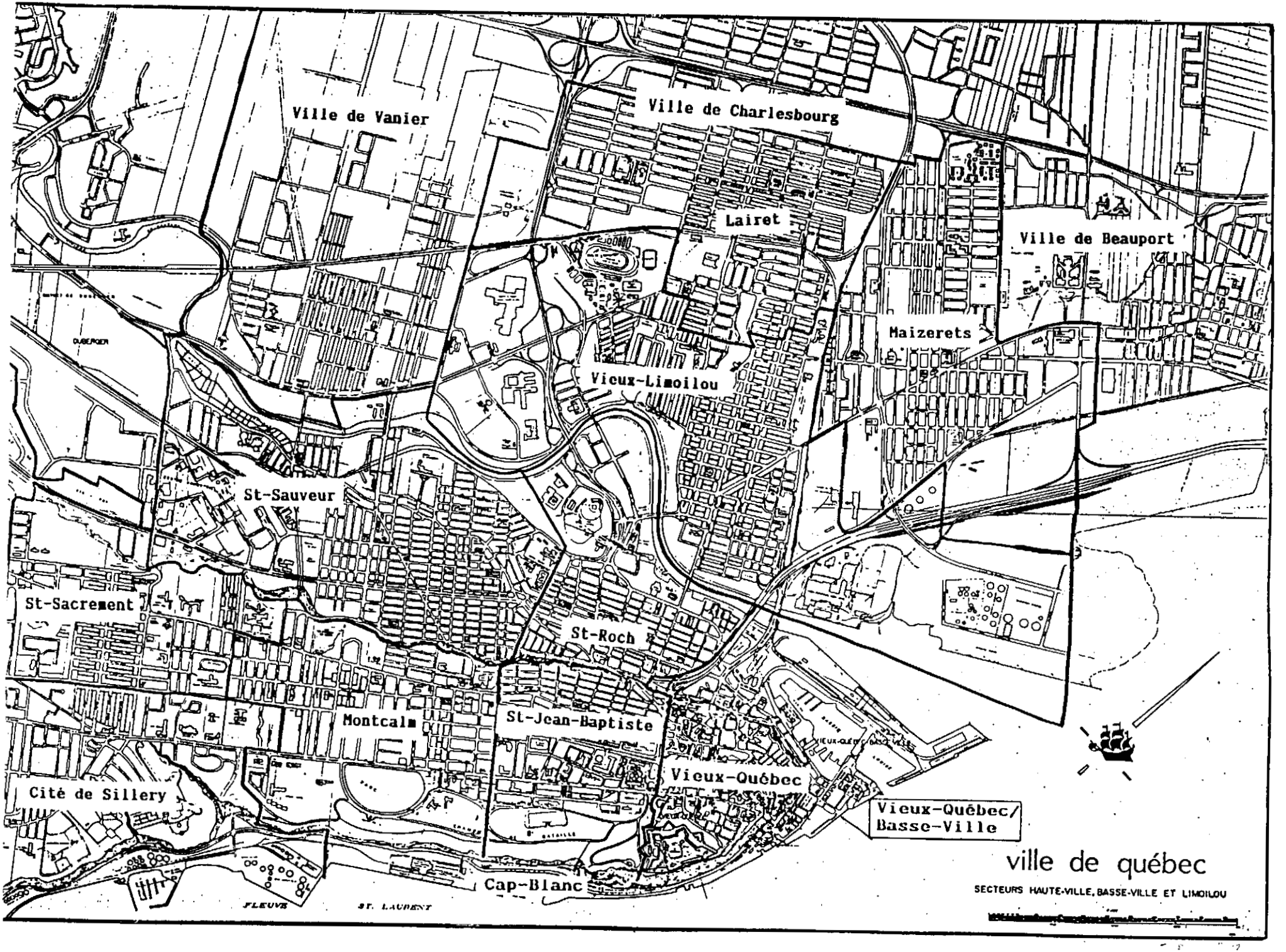
Ville de Vanier
Ville de Charlesbourg
Lairet
Ville de Beauport
Maizerets
Vieux-Limoilou
St-Sauveur
St-Sacrement
St-Roch
Montcalm
St-Jean-Baptiste
Vieux-Québec
Cité de Sillery
Vieux-Québec/
Basse-Ville
Cap-Blanc
FLEUVE ST. LAURENT
ville de québec
SECTEURS HAUTE-VILLE, BASSE-VILLE ET LIMOILOU

MANDAT DE LA COMMISSION

Trois organismes publics soit, La Ville de Québec, la Commission des écoles catholiques de Québec et le Conseil des affaires sociales du Québec, se sont concertés pour créer la Commission sur le maintien des institutions et les mesures de repeuplement des quartiers centraux de Québec.

Le président de la Commission, monsieur François Des Rosiers, et les commissaires madame Madeleine Blanchet et monsieur Bruce Cook, ont pour mandat de:

> **"Tenir une consultation publique qui permette à la population et à tous les intervenants concernés de faire valoir leurs points de vue et leurs solutions sur le maintien des institutions actuelles et sur les différentes mesures de repeuplement des quartiers centraux de Québec."**

Les trois organismes mandataires sont confrontés, dans l'exercice de leurs mandats respectifs, aux effets néfastes du dépeuplement des quartiers centraux de Québec. Ce dépeuplement n'est pas étranger aux phénomènes de l'étalement urbain et, de la baisse du taux de natalité qui ont marqué le Québec moderne.

La Commission des écoles catholiques de Québec doit prendre en considération la baisse significative, au cours des vingt dernières années, du nombre d'élèves dans les quartiers centraux de Québec. Depuis 1972, elle a fermé une trentaine d'écoles primaires et secondaires.

La CECQ adoptera, au début de l'année 1992, une nouvelle politique de gestion de son réseau d'écoles primaires. A cette occasion, elle doit réévaluer sa politique en vigueur qui assure le maintien de la dernière école de quartier.

La CECQ évolue à l'intérieur d'un cadre budgétaire défini par le ministère de l'Éducation. Ce dernier s'appuie largement sur le nombre d'élèves dans le calcul des subventions versées aux commissions scolaires.

D'autre part, la problématique des fermetures d'écoles interpelle directement la Ville de Québec sur ses stratégies de développement urbain, sa politique d'habitation et sa volonté de renforcer le caractère résidentiel des quartiers centraux de Québec.

Le Conseil des affaires sociales a, quant à lui, dans un rapport publié en 1989 intitulé Deux Québec dans un, fait remarqué que le Québec connaît un développement social, économique et démographique à deux vitesses : celle plus rapide des municipalités urbaines périphériques et celle, beaucoup plus lente, des centres-villes et des milieux ruraux où se concentre le plus grand nombre de personnes sans emploi.

La Commission doit donc synthétiser la position des intervenants relativement aux questions suivantes :

- **Quelles sont les causes et les effets de la situation actuelle?**
- **Est-il possible de favoriser et de consolider la vocation résidentielle des quartiers centraux de Québec et que ceux-ci accueillent un plus grand nombre d'enfants d'âge scolaire?**
- **Quels seraient les moyens pour y arriver?**
- **Doit-on maintenir les institutions dans les quartiers centraux de Québec?**
- **Si oui, par quelles mesures peut-on y arriver ?**

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LES COMMISSAIRES

Président de la Commission.

Professeur de gestion urbaine et immobilière à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval depuis 1976 et promu au rang d'agrégé en 1986, François Des Rosiers est économiste de formation. Il détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal de même qu'un Ph.D. en planification urbaine et régionale du London School of Economics (Londres). En plus de ses activités d'enseignement et de recherche, le professeur Des Rosiers agit également depuis plus de dix ans comme expert-conseil dans les domaines reliés à l'analyse urbaine et immobilière (analyse économique et financière, évaluation, études de marché et de faisabilité) pour divers organismes publics, parapublics et privés, tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

Commissaire.

Médecin et épidémiologue de formation, Madeleine Blanchet est présidente du Conseil des affaires sociales du Québec depuis 1980. Titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université Laval, d'un diplôme en santé publique de l'Université de Montréal et d'une maîtrise ès sciences de l'École de santé publique de Harvard, madame Blanchet fait carrière au sein de plusieurs organismes publics et parapublics ainsi que d'institutions d'enseignement. Depuis 1986, Madeleine Blanchet est membre du Conseil national de la statistique et membre du Comité consultatif de la santé de Statistique Canada. Elle est également membre du Conseil scientifique de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail depuis 1987. En 1989, elle est devenue membre de la Société Royale du Canada et, depuis juin 1991, membre du conseil d'administration de la Fédération des CLSC du Québec.

Commissaire.

Professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval depuis 1974 et promu au rang d'agrégé en 1978, Bruce Cook détient un baccalauréat ainsi qu'une licence en théologie de l'Université Laval et est titulaire d'un PH.D. en morale de l'Université Alphonsienne de Rome. Il a suivi plusieurs stages de perfectionnement en éducation et en morale, entre autres, à l'Université de Californie et à celle d'Oxford. Outre ses activités d'enseignement et de recherche, le professeur Cook agit au sein de plusieurs comités et organismes universitaires et para-universitaires en plus d'avoir à son actif de nombreuses publications dans le domaine de l'enseignement. Son expertise a été maintes fois sollicitée par des organismes publics et parapublics, notamment par la Ville de Québec, en 1988, pour participer au Groupe de travail sur le contrôle des établissements présentant des spectacles à caractère érotique. Il a été commissaire d'école à la CECQ de 1986 à 1988.

PROCESSUS DE CONSULTATION

Le mandat de la Commission a été défini en concertation, par la Ville de Québec, la Commission des écoles catholiques de Québec et le Conseil des affaires sociales du Québec.

Chaque organisme nomme, en octobre 1991, un commissaire. La Ville de Québec choisit monsieur Des Rosiers, la CECQ monsieur Cook et le Conseil des affaires sociales délégue sa présidente: madame Blanchet.

Les commissaires choisissent, à l'occasion d'une réunion préparatoire de travail, monsieur Des Rosiers pour présider la Commission.

La Commission publie un document de consultation le 8 novembre 1991. Ce document, distribué à plus de 500 organismes et individus de la région de Québec, présente le mandat de la Commission et la problématique qui lui est associée. Ce document constitue également une invitation à participer aux audiences publiques des 11 et 12 décembre 1991.

Le 27 novembre 1991, un communiqué de presse, diffusé par la plupart des médias de la région de Québec, rappelle la tenue des audiences publiques et invite les organismes et les individus à déposer un mémoire.

Les 8 et 9 décembre 1991, des annonces, publiées dans le Journal de Québec et dans le Soleil, rappellent la tenue prochaine des audiences publiques et invitent toute la population à y participer.

Les audiences publiques ont lieu au Patro Roc-Amadour, le 11 décembre en soirée et le 12 décembre en après-midi et en soirée. A cette occasion, les commissaires échangent avec les organismes et individus présents. 31 mémoires sont déposés. 327 personnes assistent aux audiences publiques. A chacune des fins de séance, les commissaires entendent quelques brèves interventions individuelles non annoncées.

Les mémoires ont été, par la suite, étudiés et analysés par les commissaires.

C'est sur cette analyse et sur les consensus qui se dégagent des réunions de travail des commissaires que s'appuie le rapport de la Commission rendu public le 3 février 1992.

LA PROBLÉMATIQUE

- De 1961 à 1986, les quartiers centraux de Québec ont perdu environ 55 000 personnes dont 32 000 enfants âgés de moins de 14 ans.

- La diminution de la population dans les quartiers centraux s'est matérialisée en dépit d'une augmentation, pour la même période, de 12 299 logements.

- Les enfants représentaient 31,8% de la population de la région en 1961. Cette proportion tombait à 19,9% en 1986.

- Les enfants représentent 11,1% de la population des quartiers centraux de Québec.

- Depuis 1970, la CECQ a dû fermer une trentaine d'écoles dans les quartiers centraux de Québec.

- Aucune des écoles primaires ou secondaires de la CECQ n'est utilisée à sa pleine capacité. 6 écoles du réseau primaire sont utilisées à moins de 60% de leur capacité.

- Une baisse additionnelle de près d'un millier d'élèves est prévue pour les 5 prochaines années dans les quartiers centraux de Québec.

- A l'exception de Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin de Desmaures, toutes les municipalités du territoire de la Communauté urbaine de Québec seront caractérisées, au niveau primaire, par des surplus quant aux capacités d'accueil, à partir de 1996-1997.

- Le ministère de l'Éducation continue de financer la construction d'écoles dans les périphéries nord et nord-ouest de la région de Québec.

- Au cours des dernières années, la population des municipalités des périphéries ouest et nord-ouest a plus que triplé alors que la population des autres municipalités a, de façon globale, stagné ou diminué.

- La population de la CUQ, actuellement de 480 000 personnes, ne devrait augmenter que de 5% d'ici l'an 2001. Ce sont les phénomènes de migration interne à l'intérieur de la CUQ et, la compétition externe face aux municipalités de la rive-sud qui seront

déterminants quant à la santé démographique de chacune des municipalités de la CUQ.

- Sur 55 unités de recensement dans la région de Québec, les quatre dernières positions, quant au revenu moyen des familles, sont occupées par des quartiers des secteurs Basse-Ville ou Limoilou.

- L'indice de disparité de la Basse-Ville de Québec qui révèle la situation d'une zone géographique, face au marché du travail, est inférieure à celui de la Gaspésie.

- L'indice de disparité de Limoilou est pire que celui du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

- 60% des personnes de la Basse-Ville de Québec n'ont pas de diplôme d'études secondaires.

CARTE I
Milieu résidentiel CUQ (1960-1990)

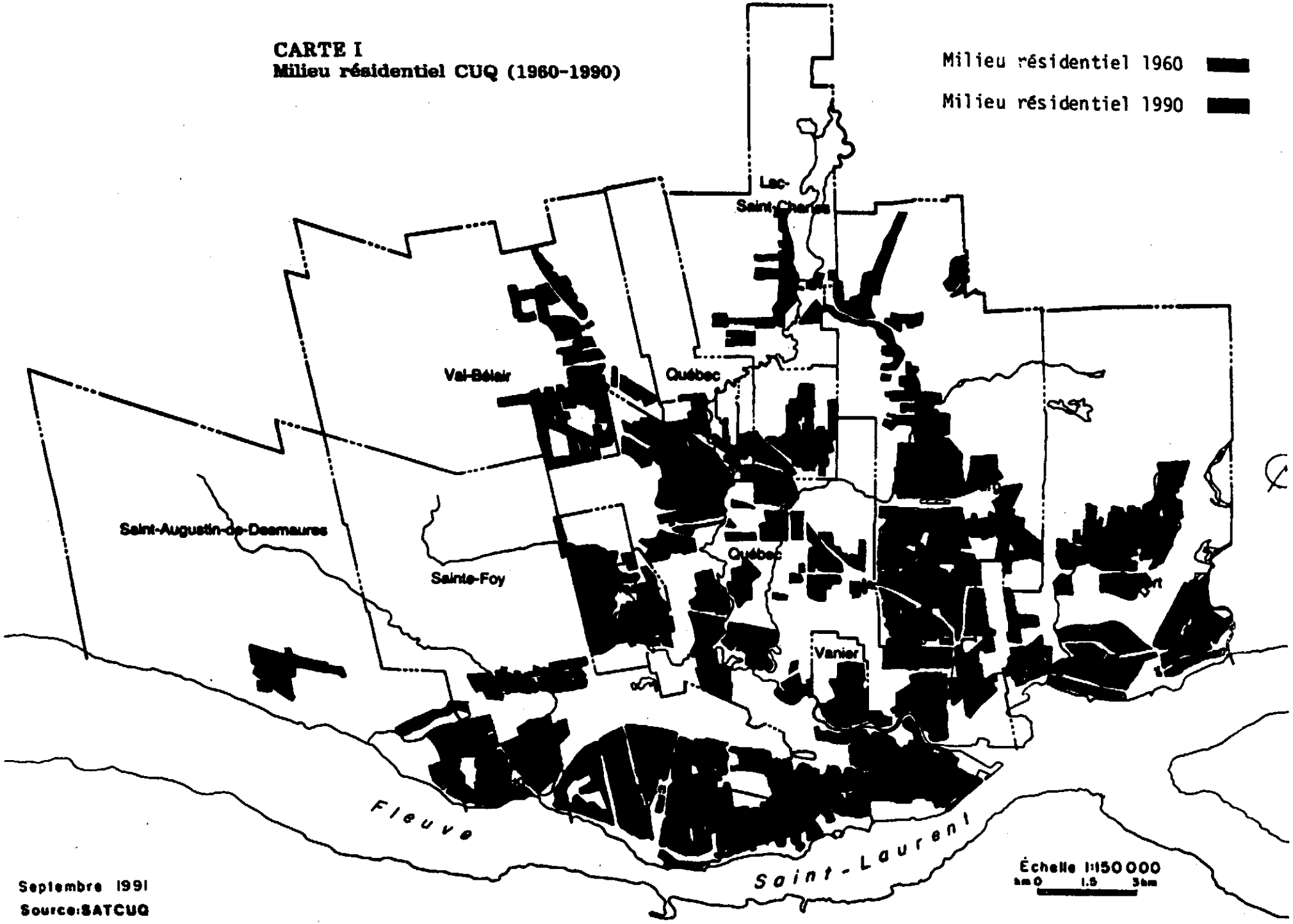

Septembre 1991
Source:SATCUQ

Les phénomènes de l'étalement urbain et de la dénatalité favorisent une diminution de la population des quartiers centraux de Québec. Cette diminution entraîne une désuétude des équipements publics, notamment du réseau des écoles primaires de la Commission des écoles catholiques de Québec.

La région de Québec dans son ensemble, sera quant à elle, de plus en plus caractérisée par un excédent des équipements scolaires. Pourtant, la construction d'écoles dans les secteurs périphériques du territoire se poursuit.

Le Service d'aménagement du territoire de la Communauté Urbaine de Québec résume le phénomène de la façon suivante:

> **"Les commissions scolaires seront confrontées au cours des prochaines années avec le délicat problème de la gestion de leurs structures excédentaires. Cette évolution particulière des clientèles d'âge scolaire, comme on s'en doute, affectera les municipalités locales."**
>
> **"Demeurant responsables du développement et du contrôle de l'urbanisation de leur territoire, les municipalités locales sont confrontées à subir d'une part, la fermeture d'écoles dans les parties centrales là où justement des efforts sont investis pour attirer de jeunes ménages et, d'autre part, à permettre éventuellement la construction de nouvelles écoles là où des efforts devraient être investis pour assurer un contrôle judicieux de l'expansion urbaine."**
>
> **"Cette situation est d'autant plus paradoxale que de toute façon les municipalités périphériques connaîtront elles aussi, au début du 21ième siècle, une diminution de leur clientèle d'âge scolaire si le taux de natalité actuel ne connaît pas immédiatement de réajustements significatifs".**

Pour mieux cerner le mandat de la Commission, il importe donc de se familiariser avec les concepts d'étalement urbain et de dénatalité. On doit comprendre comment ces phénomènes sociaux affectent concrètement les résidents, les commerçants et les institutions publiques des quartiers centraux de Québec.

Il importe également de bien saisir la précarité de l'équilibre démographique et économique des quartiers centraux de Québec.

Il est finalement primordial de comprendre le contexte dans lequel évolue la CECQ qui doit gérer, de façon efficiente, un réseau d'écoles primaires et secondaires dont la clientèle scolaire ne cesse de diminuer.

Le Rapport du Comité des Affaires économiques de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy sur l'étalement urbain propose une définition à la fois simple et évocatrice:

> **"On peut définir l'étalement urbain comme un phénomène de diffusion du tissu urbain. Cette diffusion se vérifie notamment par la migration des populations du centre-ville vers la périphérie, l'implantation d'infrastructures privées et publiques devant desservir les nouvelles clientèles établies en périphérie et, en corollaire le vieillissement des populations et des infrastructures situées au centre-ville."**

La Corporation des Urbanistes du Québec nous souligne qu'entre 1960 et 1990, la population de la région de Québec a augmenté de 50% alors que l'espace occupé par les développements résidentiels augmentait pour sa part de 165% .

Ce phénomène s'est caractérisé par l'apparition, dans la région de Québec, de pôles importants de développement externe à la Communauté urbaine de Québec:

Le Journal Habitabec dans un article intitulé, L'étalement urbain: personne ne le souhaite mais tous y contribuent, nous apprend que:

> **"Le rapport des mises en chantier dans la grande région métropolitaine de Québec n'est que de 3 pour 1 en faveur de la Communauté urbaine de Québec"**

A l'intérieur de la CUQ, on observait un développement démographique rapide des municipalités périphériques alors que les populations des parties plus centrales stagnaient ou décroissaient carrément.

Ainsi, pendant que les municipalités périphériques de Cap-Rouge, Val-Bélair et Saint-Augustin voyaient leur population tripler ou quadrupler, celle des municipalités plus centrales de Sainte-Foy ou Charlesbourg stagnaient. Les quartiers centraux de Québec subissaient quant à eux, une véritable saignée de quelques 55 000 habitants.

L'étalement urbain est aussi caractérisé par une faible densité de l'occupation du territoire; ainsi, 83% du territoire habité de la CUQ est réservé à de l'habitation de basse densité. Dans les municipalités périphériques de Cap-Rouge, Lac Saint-Charles, Ancienne-Lorette, Saint-Augustin, Saint-Émile et Val-Bélair, en

moyenne, à peine 5% de l'espace est réservé à l'habitation de moyenne et haute densité.

L'étalement urbain, c'est finalement la prédominance de la propriété unifamiliale comme mode d'habitation.

Les causes de l'étalement urbain sont donc multiples. Évidemment, le grand rêve nord-américain d'accès au pavillon de banlieue rendu possible, après la deuxième guerre mondiale, par la croissance substantielle du revenu des ménages, et la généralisation de la voiture personnelle comme mode de transport privilégié, n'est pas étranger au phénomène.

L'étalement urbain constitue un phénomène de société. Toutefois, les politiques gouvernementales, qu'elles soient fédérales, provinciales ou régionales, ont contribué grandement à stimuler l'ampleur du phénomène dans la région de Québec.

Encore aujourd'hui, des programmes d'aide à l'accession à la propriété comme "Mon taux, Mon Toit" sont liés à des objectifs de stimulation de la construction neuve. Les ménages à revenu moyen sont les principaux bénéficiaires de tels programmes. Simultanément, le programme fédéral-provincial d'aide à la rénovation, PARCQ, s'adresse uniquement aux ménages à faible revenu. Une pareille discrimination dans les programmes et les politiques s'effectue clairement au détriment des logements des quartiers centraux et contribue à la migration des classes moyennes vers les banlieues.

Le développement d'un réseau autoroutier très sophistiqué, la très grande disponibilité d'espaces à des fins d'urbanisation et, l'installation de parcs industriels en périphérie ont également favorisé l'étalement urbain.

L'un des avantages, non négligeable il est vrai, de l'étalement urbain, est de faciliter l'offre de nombreux sites constructibles et donc, de garder les prix fonciers à un niveau relativement modeste et abordable, favorisant ainsi l'accession à la propriété.

Les inconvénients pour la collectivité sont cependant nombreux. Les coûts de l'étalement urbain comme la construction de nouvelles écoles et celle des aménagements routiers, sont refilés aux gouvernements supérieurs et contribuent à alourdir la charge fiscale de l'ensemble des contribuables.

A cet effet, la Corporation des urbanistes du Québec dresse une liste imposante des coûts collectifs et individuels associés à l'étalement urbain :

> **"En plus des coûts excessifs des infrastructures, les coûts d'entretien des réseaux deviennent prohibitifs... Cet étalement est désastreux pour l'environnement naturel, le patrimoine agricole et forestier, la facture énergétique globale, le taux de renouvellement du patrimoine bâti existant... Il faut tenir compte dans le calcul global des coûts aux consommateurs, de certaines données trop souvent ignorées comme : l'indispensable, deuxième ou troisième voiture, le transport scolaire, le gaspillage d'énergie."**

Dans le domaine scolaire, Le Service d'aménagement du territoire de la CUQ nous indique qu'alors que la capacité d'accueil des écoles primaires est excédentaire de 3 317 élèves dans les quartiers centraux de Québec et de 14 850 élèves dans l'ensemble de la CUQ, elle est déficitaire dans ses municipalités périphériques. On se retrouve dans la situation absurde de construire des écoles en périphérie et de les fermer au centre. La situation est d'autant plus ironique que la position excédentaire globale des écoles primaires de la région ira en grandissant au cours des prochaines années.

TABLEAU I

CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉCOLES PRIMAIRES ET EFFECTIFS SCOLAIRES DANS LA RÉGION DE QUÉBEC 1991 ET 1996

MUNICIPALITÉ	EFFECTIFS SCOLAIRES 1991	EFFECTIFS SCOLAIRES 1996	CAPACITÉ D'ACCUEIL	SURPLUS/DÉFICIT 1991	SURPLUS/DÉFICIT 1996
BEAUPORT	5 500	5 539	7 422	+ 1 922	+ 1 883
CAP-ROUGE	1 272	1 156	1 029	- 243	- 127
CHARLESBOURG	5 738	5 175	7 656	+ 1 918	+ 2 481
LAC-SAINT-CHARLES	966	821	913	- 53	+ 92
L'ANCIENNE-LORETTE	1 430	1 421	1 562	+ 132	+ 141
LORETTEVILLE	1 263	1 302	1 669	+ 406	+ 367
QUÉBEC-CENTRE	4 364	3 782	7 681	+ 3 317	+ 3 899
QUÉBEC-DES-RIVIERES	4 291	4 284	5 945	+ 1 654	+ 1 661
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES	1 763	1 605	1 553	- 210	- 52
SAINT-ÉMILE	606	625	790	+ 184	+ 165
SAINTE-FOY	4 152	3 895	8 681	+ 4 529	+ 4 786
SILLERY	568	518	522	- 46	+ 4
VAL-BÉLAIR	1 538	1 585	2 524	+ 986	+ 939
VANIER	606	526	960	+ 354	+ 434
CUQ	34 057	32 234	48 907	+ 14 850	+ 16 673

Source: Service d'Aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec

Le Conseil des Affaires sociales du Québec nous rappelle, dans son rapport intitulé Deux Québec dans un, ce qui suit, au sujet du phénomène de la dénatalité:

> **"Depuis les années 1960, la presque totalité des pays industrialisés enregistre une baisse généralisée de la fécondité. Ce qui distingue particulièrement le Québec à ce chapitre, c'est que la baisse de fécondité se produit ici, avec une vitesse et une ampleur qui n'ont pas d'équivalent dans le reste du monde."**
>
> **"Seules l'Italie et la République fédérale d'Allemagne le précèdent à ce titre. En 1988, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer est de 1.35 au Québec contre 1.27 en Italie et en République Fédérale d'Allemagne."**

On doit aussi noter, toujours selon le Conseil des affaires sociales, que le groupe des femmes de 15 à 24 ans diminue régulièrement depuis 1978, et que celui des femmes de 25 à 34 ans a commencé à décroître en 1985. Il en résulte donc que la hausse du taux de natalité observée récemment, suite à l'introduction de politiques natalistes par le Gouvernement du Québec, ne conduira pas nécessairement à une hausse du nombre absolu des naissances suffisante pour atteindre le seuil de renouvellement des générations.

Soulignons les données suivantes : en 1971 au Québec, le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans étaient de 1 303 970. En 1986, il était de 909 135, soit une diminution de 394 835 enfants. Il s'agit donc d'une diminution de plus de 30%. Le tableau 2, tiré du document "L'avenir démographique du Québec" du Bureau de la statistique du Québec, nous indique que le taux brut des naissances par 1 000 habitants qui a connu une chute dramatique depuis 1960 tend à se stabiliser. Il continuera cependant à baisser, de façon beaucoup moins marquée toutefois, au cours des 15 prochaines années.

Par ailleurs, il est possible, voir probable, que la venue d'un plus grand nombre d'immigrants avec des jeunes enfants, puisse compenser, jusqu'à un certain point, cette diminution anticipée des naissances.

La population des enfants pourrait ainsi tendre à se stabiliser. Aussi, faudrait-il être prudent quant au sort réservé aux écoles primaires et secondaires existantes.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DU TAUX BRUT DE NATALITÉ DU QUÉBEC 1951-1981 SELON UN SCÉNARIO MOYEN

(les données doivent être rapportées sur 1 000)

PÉRIODE	TAUX DE NATALITÉ
1951-1956	30,4
1956-1961	28,8
1961-1966	23,9
1966-1971	17,1
1971-1976	15,0
1976-1981	15,4
Projection	Scénario Moyen
1981-1986	14,0
1986-1991	14,1
1991-1996	12,5
1996-2001	11,1
2001-2006	10,5

Source: Bureau de la statistique du Québec

A) Description

Les quartiers centraux de Québec sont regroupés en 3 secteurs: la Haute-Ville, la Basse-Ville et Limoilou.

La Haute-Ville

Ce secteur regroupe les quartiers Saint-Sacrement, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec. 36 300 personnes y habitent et forment plus de 19 400 ménages. L'école secondaire Joseph-François-Perrault y reçoit 673 élèves en formation générale. L'école Saint-Patrick, réservée à la clientèle anglophone, accueille 353 élèves.

Saint-Sacrement: 7 600 personnes habitent Saint-Sacrement. On y compte 3 830 ménages. Situé à la limite de Sainte-Foy, le quartier compte une école primaire qui accueille 266 élèves.

Montcalm: situé à mi-chemin entre le centre-ville de Québec et Sainte-Foy, le quartier accueille 15 600 personnes et 8 165 ménages. L'école primaire Anne-Hébert reçoit 566 élèves.

Saint-Jean-Baptiste: partie intégrante du centre-ville, ce quartier est composé de 9 600 personnes réparties en 5 400 ménages. L'école primaire y accueille 235 élèves.

Le Vieux-Québec: ce quartier fait partie de l'arrondissement historique de Québec. Il accueille 3 525 personnes et un peu plus de 2 000 ménages. On ne compte pas d'école primaire publique dans ce quartier.

La Basse-Ville

Ce secteur regroupe les quartiers Cap-Blanc, Vieux-Québec/Basse-Ville, Saint-Roch et Saint-Sauveur. 28 089 personnes y habitent et forment 12 779 ménages. L'école secondaire Cardinal-Roy accueille 674 élèves en formation générale. Trois écoles ou centres reçoivent les jeunes et les adultes en formation professionnelle.

L'école de l'Hôtel-Dieu-du-Sacré-Coeur reçoit 60 élèves en difficulté d'adaptation.

Saint-Sauveur: divisé en six paroisses, le quartier regroupe 19 720 habitants et 8 300 ménages. Il s'étend du boulevard Langelier aux limites de la rue Saint-Vallier Ouest. Les écoles Saint-Malo (327 élèves), Sacré-Coeur (215 élèves) et Marguerite-Bourgeoys (370 élèves) constituent le réseau des écoles primaires du quartier.

Saint-Roch: composé des paroisses Jacques-Cartier et Saint-Roch, le quartier regroupe 7 165 résidents et 3 215 ménages. L'école Saint-Roch, qui reçoit aussi les élèves du Cap-Blanc et du Vieux-Québec/Basse-Ville, accueille 273 élèves.

Vieux-Québec/Basse-Ville: de l'autoroute Dufferin aux limites du Cap-Blanc, le quartier compte 858 résidents et une très faible proportion d'enfants.

Cap-Blanc: situé sur une mince bande de terre au pied du Cap-Diamant, le quartier regroupe 800 personnes qui se partagent 354 logements.

Limoilou

Le grand Limoilou est un territoire de 10km² compris entre la Rivière Saint-Charles et les municipalités de Vanier, Charlesbourg et Beauport. Il compte 52 065 habitants regroupés en 22 791 ménages. Le Vieux-Limoilou, les quartiers Lairet et Maizerets appartiennent à ce secteur. Les écoles secondaires Roc-Amadour (671 élèves) et Jean-de-Brébeuf (872 élèves) reçoivent les étudiants en formation générale. L'école Louis-Jolliet se consacre à l'éducation des adultes.

Le Vieux-Limoilou: situé à proximité du centre-ville, ce quartier accueille 17 600 habitants répartis en 7 500 ménages. Les écoles primaires Saint-Maurice (212 élèves), Saint-Fidèle (234 élèves), Saint-François-d'Assise (280 élèves) et Stadacona (153 élèves) desservent le Vieux-Limoilou.

Lairet: le quartier compte quatre (4) paroisses situées au nord du secteur Limoilou. On y compte 17 776 résidents. On y dénombre les écoles primaires Sainte-Odile (259 élèves), Saint-Albert le Grand (280 élèves) et Saint-Paul-Apôtre (223 élèves).

Maizerets: situé à l'extrémité est de la ville, le quartier Maizerets accueille 16 666 citoyens et 7 172 ménages. Les deux (2) écoles primaires de la paroisse Saint-Pie X (208 et 282 élèves) et l'école Dominique-Savio (278 élèves) desservent le quartier.

B) La structure démographique

A l'exception des 65 ans et plus, tous les groupes d'âge ont enregistré des pertes dans les quartiers centraux entre 1961 et 1986. Mais les pertes les plus importantes concernent le groupe des enfants.

Durant cette période, les quartiers centraux ont perdu environ 55 500 personnes (diminution de 32%) dont 33 000 enfants de 14 ans et moins (diminution de 72%). Il restait donc en 1986 dans les quartiers centraux 116 400 personnes dont 13 000 enfants.

Le groupe des 14 ans et moins constitue le seul groupe ayant à peine augmenté entre 1961 et 1986 dans la région métropolitaine de Québec (RMQ) : hausse de seulement 6 250 individus (5,5%). L'augmentation du nombre d'enfants à l'extérieur des quartiers centraux a difficilement compensé la perte ressentie dans ces quartiers. Par contre, tous les autres groupes d'âge ont fortement augmenté à l'échelle régionale.

TABLEAU 3

VARIATION DE LA POPULATION ENTRE 1961 ET 1986

	0-14	15-24	25-44	45-64	65 et +	Total
Quartiers centraux	-32,934 (-72%)	-12,430 (-41%)	-10,729 (-22%)	-8,099 (-23%)	+8,643 (+68%)	-55,549 (-32%)
RMQ à l'extérieur des quartiers centraux	+39,184 (+58%)	+50,629 (+173%)	+123,047 (+235%)	+61,237 (+222%)	+27,149 (+318%)	+301,246 (+162%)
RMQ	+6,250 (+5.5%)	+38,199 (64%)	+112,318 (+112%)	+53,138 (+85%)	+35,792 (+169%)	+245,697 (+69%)

Source : Service de la planification, Ville de Québec

L'augmentation du nombre d'enfants dans la région ne s'est réalisée que durant les années 1961 à 1971, période au cours de laquelle on a observé un fort déclin dans les quartiers centraux et une hausse partout ailleurs dans la région. Par contre, entre 1971 et 1986, la région de Québec, dans son ensemble, a perdu près de 14 000 enfants.

La période 1971 à 1976 marque le début de la baisse du nombre d'enfants dans la région : la diminution dans les quartiers centraux n'est pas compensée par une hausse ailleurs sur le territoire régional.

La période 1976 à 1981 marque pour sa part, le début de la baisse de la population des 0-14 ans dans les banlieues.

Enfin, durant la période 1981 à 1986, la diminution du nombre d'enfants dans les quartiers centraux est pour la première fois inférieure à celle enregistrée ailleurs sur le territoire de la région. Le déclin des enfants dans les quartiers centraux semble s'essouffler alors que celui dans les banlieues persiste.

TABLEAU 4

VARIATION DU NOMBRE D'ENFANTS 0-14 ANS

	1961-71	1971-76	1976-81	1981-86
Quartiers centraux	-15 529 (-34%)	-10 490 (-35%)	-6 125 (-31%)	-790 (-6%)
RMQ à l'extérieur des quartiers centraux	+35 649 (+53%)	+6 805 (+6,6%)	-1 950 (-1,8%)	-1 320 (-1,2%)
RMQ	+20 120 (+18%)	-3 685 (-2,7%)	-8 075 (-6,2%)	-2 110 (-1,7%)

Source : Service de la planification, Ville de Québec

TABLEAU 5

VARIATION DU NOMBRE D'ÉLEVES DE NIVEAU PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE 1986-87/1990-91

CECQ	- 744 (-11%)
Autres commissions scolaires de la région	- 1721 (-4%)
Commissions scolaires de la région	- 2465 (-5%)

Source : Service de la planification, Ville de Québec

Tous ces changements ont considérablement réduit le poids des enfants dans la population de la région : les enfants représentaient 31,8% de la population de la région en 1961. Cette proportion tombait à 19,9% en 1986.

Les enfants sont évidemment en 1986 proportionnellement moins nombreux dans les quartiers centraux (11,1%) qu'ailleurs sur le territoire de la région (22%).

Il est important de souligner que parallèlement à la baisse rapide de la population des quartiers centraux, on observe une croissance du nombre de logements occupés, c'est-à-dire des ménages. Ce phénomène en apparence contradictoire s'explique par la diminution sensible, au cours des dernières décennies, de la taille des ménages.

Ainsi, de 1961 à 1986, il y a eu une augmentation de plus de 12 000 logements occupés. De 1987 à juin 1991, le parc résidentiel a connu une autre hausse de près de 3 000 logements selon le relevé des permis de construction émis.

TABLEAU 6

NOMBRE DE LOGEMENTS OCCUPÉS (MÉNAGES)

	1961	1971	1976	1981	1986	Augmentation 1961-1986
Quartiers centraux	42,126	47,265	49,645	51,335	54,425	+12,299
RMR à l'extérieur des quartiers centraux	37,013	80,105	114,955	144,135	163,995	+126,982
RMR	79,139	127,370	164,600	195,470	218,420	+139,281

Source : Service de la planification, Ville de Québec

Résider dans les quartiers centraux de Québec comporte plusieurs avantages, en particulier celui d'être à proximité de nombreux services et de pouvoir y accéder à pied. Cependant, ces quartiers ont connu depuis les années 1960 une baisse marquée du nombre de familles, ce qui est la cause de problèmes importants.

Les familles constituent en quelque sorte le seul type de ménage qui est en nombre insuffisant dans les quartiers centraux. La présence d'enfants ajoute de l'animation dans la vie de quartier. Les familles s'impliquent aussi généralement dans les activités communautaires, étant donné qu'elles sont notamment préoccupées par les questions de sécurité publique ou de loisir.

Par ailleurs, leur sous-représentation a été un facteur de détérioration de certaines parties des quartiers centraux. Les familles avec enfants ont en moyenne un revenu plus élevé que les autres types de ménage et leur faible nombre signifie des investissements moindres dans la rénovation des logements et des dépenses de consommation moindres sur les artères commerciales.

Enfin, la diminution des familles a provoqué la fermeture de plusieurs écoles. Ces fermetures deviennent elles-mêmes, par la suite, une cause du faible nombre d'enfants dans les quartiers centraux, accélérant ainsi le processus de détérioration des villes et l'exode des ménages vers l'extérieur.

C) La situation socio-économique

Il existe des différences socio-économiques importantes entre les trois secteurs que sont la Haute-Ville, la Basse-Ville et Limoilou. A l'intérieur des secteurs, on observe également des écarts substantiels entre les différents quartiers.

Les familles de la partie ouest de la Haute-Ville (les quartiers Saint-Sacrement et Montcalm) se retrouvent, quant au revenu moyen, par famille, en 1986, au 7ième rang des 55 unités de recensement de la région Métropolitaine de Québec. Celles de la partie est (les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec) se situent au 33ième rang.

La Basse-Ville de Québec occupe le tout dernier rang régional, les quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch se classant respectivement aux 54ième et 55ième rangs.

Limoilou se situe aussi au bas de la liste : les quartiers Vieux-Limoilou, Maizerets et Lairet occupent respectivement les 53ième, 52ième et 49ième rangs.

C'est à Limoilou et en Basse-Ville où l'on retrouve donc le plus grand indice de pauvreté. Le pourcentage des personnes sous le seuil de la pauvreté est, toujours en 1986, de 34,1% à Limoilou et de 45,6% en Basse-Ville. En comparaison, dans la région métropolitaine de Québec, la proportion des ménages vivant sous le seuil de la pauvreté n'est que de 19,6%.

Soulignons que la pauvreté n'est pas toujours distribuée de manière égale au sein même des quartiers. Le CLSC Limoilou nous apprend que le taux de pauvreté peut varier grandement entre deux paroisses d'un même quartier. Par exemple, dans le Vieux-Limoilou, le taux des familles de la paroisse Stadacona vivant sous le seuil de la pauvreté est de 46.7% alors qu'il n'est que de 23% dans la paroisse voisine de Saint-François d'Assise.

Les départements de santé communautaire des centres hospitaliers de l'Enfant-Jésus, de Saint-Sacrement et de l'Université Laval, nous expliquent que c'est dans les quartiers centraux de Québec que l'on retrouve la plus grande proportion de familles monoparentales et, que dans la Basse-Ville et Limoilou, 83,3% et 74,4% de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté.

La Commission de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre a développé un outil qui vise à comparer les différents territoires géographiques en fonction du marché du travail. La

comparaison s'appuie sur trois concepts : l'emploi, les revenus et la dépendance aux programmes publics.

La CFP calcule trois indices pour chacun de ces concepts en établissant un rapport à la moyenne québécoise. Ces trois indices additionnés et pondérés (une importance relative deux fois plus importante est accordée à l'indice d'emploi) constituent "l'indice de disparité". Un indice supérieur à 100 indique une performance meilleure que la moyenne québécoise, un indice inférieur à 100 indique une disparité négative à la moyenne.

Le tableau 7 nous démontre clairement que les secteurs Basse-Ville (indice de disparité de 65) et Limoilou (indice de disparité de 79) sont dans une situation défavorable face aux ensembles régionaux et provinciaux en ce qui a trait au marché du travail. Ils sont dans une situation plus précaire que certains quartiers centraux de Montréal qui font pourtant l'objet de plans d'intervention spéciaux en raison de leur situation économique difficile. De façon surprenante, l'indice de la Basse-Ville est même inférieur à celui d'une région périphérique comme celle de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

Toutes ces données sont particulièrement significatives, quant au mandat spécifique de la Commission, quand on les couple aux phénomènes suivants :

- **Les risques d'échecs scolaires des enfants canadiens issus de familles à faible revenu sont 1,8 fois supérieurs à ceux des autres enfants.**

- **En Basse-Ville, 60% de la population n'a pas de diplôme de fins d'études secondaires en main.**

TABLEAU 7

INDICES DE DISPARITÉ
QUELQUES RÉGIONS ET MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

RÉGION	INDICE
Ensemble du Québec	100
Bas-Saint-Laurent	84
Estrie	96
Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	71
Montérégie	114
Rosemont - Petite-Patrie (Mtl)	83
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (Mtl)	86
Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud (Mtl)	80
Sud-Ouest (Mtl)	73
Beauport	105
Charlesbourg	127
Loretteville	113
Vanier	80
Ancienne-Lorette	160
Sillery	216
Cap-Rouge	333
Sainte-Foy	157
Val-Bélair	97
Saint-Augustin-de-Desmaures	186
Communauté urbaine de Québec.	106
Québec (région métropolitaine)	106
Haute-Ville	95
Basse-Ville	65
Limoilou	79
Des Rivières	107

Source: Commission de la formation professionnelle.

La Commission des écoles catholiques de Québec a été érigée en corporation en 1846. La CECQ exerce son mandat éducatif dans les quartiers centraux de Québec et dans la municipalité de Vanier.

La clientèle des écoles primaires de la CECQ n'a pas cessé de décroître depuis 1970. La CECQ a dû fermer plus d'une vingtaine d'écoles primaires au cours des 20 dernières années. Comme elle nous le rappelle :

> **"Le mouvement démographique décroissant a causé à la Commission de sérieux problèmes administratifs puisque son financement est basé sur le nombre d'élèves fréquentant ses écoles. Ainsi la réduction du nombre d'élèves entraîne automatiquement la réduction du nombre d'enseignants ainsi que du nombre de classes ou de groupes. En conséquence, la Commission dut réduire le nombre de ses écoles."**

La direction générale de la recherche du Ministère de l'Éducation prévoit que la cliente primaire de la CECQ baissera de 600 élèves au cours des trois prochaines années.

La CECQ a entrepris une révision de sa politique qui assure la protection de la dernière école de quartier. Elle doit prendre des décisions à cet égard dès le début de l'année 1992.

Ces décisions pourraient entraîner la fermeture d'écoles primaires qui étaient protégées de la fermeture par la politique de la dernière école de quartier. La problématique à laquelle est confrontée la CECQ peut se résumer en quelques points :

- De 1971 à 1991, la population scolaire de la CECQ est passée de 32 096 élèves à 12 136.

- Le ministère de l'Éducation prévoit que la baisse du nombre des élèves de niveau primaire persistera sur le territoire de la CECQ au cours des trois années à venir.

- Le financement des activités d'une commission scolaire et d'une école se fait par des subventions établies sur la base du nombre d'élèves (environ 94%) et par la taxe foncière (environ 6%). Quand le nombre d'élèves diminue, le financement par subvention diminue. Par ailleurs, il y a une limite (plafond) au financement par la taxe foncière qui est également déterminé par le nombre d'élèves.

- Depuis 1990, le ministère de l'Éducation ne subventionne plus les commissions scolaires pour les frais d'occupation et d'entretien des bâtisses. En conséquence, le maintien d'écoles faiblement occupées entraîne des coûts qui ont un effet direct sur le taux de la taxe foncière.

- Les espaces vacants à louer, dans les écoles de la CECQ, sont de 172 000 pieds carrés, ce qui correspond à trois écoles moyennes.

- Toutes les locations faites par la CECQ doivent se faire au prix coûtant et faire l'objet d'une approbation du ministère de l'Éducation.

TABLEAU 8

Distribution de la population scolaire (primaire et secondaire)

BASSE-VILLE	1950 - 1951	1970 - 1971*	1990 - 1991
N.-D. de la Garde — filles	91	240	—
Cap-Diamant — filles	72	—	—
N.-D. des Victoires — filles	172	—	—
St-Joseph — garçons	346	1 857	—
St-Joseph — filles	587	482	—
St-Malo — garçons	469	534	—
St-Malo — filles	620	363	359
N.-D. de la Providence — filles	492	356	—
Ste-Thérèse — filles	352	—	—
L'Ange-Gardien — filles	198	—	—
N.-D. de Pitié — garçons	195	309	—
Sacré-Coeur — garçons	380	599	263
Sacré-Coeur — filles	305	—	—
Patro Laval — garçons	63	—	—
St-Sauveur — garçons	764	842	—
St-Sauveur — filles	540	—	—
St-Luc — filles	152	—	—
Durocher — filles	144	—	—
Orph. St-Sauveur — filles	186	—	—
N.-D. de Grâce — garçons	448	149	—
N.-D. de Grâce — filles	350	357	—
Jacques-Cartier — garçons	412	435	—
Jacques-Cartier — filles	439	—	—
St-Roch — garçons	419	457	331
St-Roch — filles	440	—	—
Lagueux — garçons	198	—	—
Oeuvre vendeurs journaux — garçons	30	—	—
Sacré-Coeur-(Palais) — filles	63	—	—
Marguerite-Bourgeoys	—	1 126	429
Cardinal-Roy	—	1 156	674
Automobile	—	276	—
Wilbrod-Bherer	—	732	316
Coiffure	—	174	—
N.-D.-de-la-Paix	—	207	—

• Les écoles primaires sont mixtes

+ École St-Martin

(suite)

HAUTE-VILLE	1950 - 1951	1970 - 1971*	1990 - 1991
Mallet — filles	320	—	—
St-Vincent-de-Paul — garçons	204	325	—
Ste-Marie — filles	361	—	—
St-Jean-Baptiste — garçons	454	650	235
St-Jean-Baptiste — filles	697	—	—
Morissette — garçons	294	—	—
St-Coeur-de-Marie — filles	186	—	—
Patro Ste-Geneviève — filles	49	—	—
Des Plaines — filles	86	—	—
Ste-Brigitte — filles	79	—	—
St-Patrick — garçons	450	1 009	—
Léonard — filles	470	807	—
St-Dominique — garçons	105	244	—
St-Dominique — filles	224	—	—
Moncalm — garçons	322	—	—
N.-D.-du-Chemin — filles	325	267	—
Sts-Martyrs — garçons	268	263	—
Sts-Martyrs — filles	336	261	—
St-Sacrement — garçons	222	—	—
St-Sacrement — filles	346	383	266
Jos.- F.-Perrault	—	423	673
Anne-Hébert	—	1 194	645

* Les écoles primaires sont mixtes.

(suite)

LIMOILOU	1950 - 1951	1970 - 1971*	1990 - 1991
St-Charles — garçons	316	317	—
St-Maurice — filles	581	449	212
Limoilou — filles	368	—	—
St-Pascal — garçons	480	202	—
St-Pascal — filles	859	957	—
St-Fidèle — garçons	577	262	243
St-Fidèle — filles	728	468	—
St-Esprit — garçons	287	—	—
St-Esprit — filles	453	577	—
St-Frs-d'Assise — garçons	734	661	280
St-Frs-d'Assise — filles	705	632	—
St-Albert-le-Grand — filles	260	495	285
Stadacona — garçons	327	—	—
Stadacona — filles	397	426	153
Jean-de-Brébeuf	—	1 123	872
N.-D.-de-Roc-Amadour	—	989	671
Marie-de-l'Incarnation	—	1 190	126
Pavillon technique	—	408	—
Louis-Jolliet	—	1 478	—
Dominique-Savio	—	619	278
St-Pie-X - 2e c	—	443	208
St-Pie-X - 1re c	—	448	282
St-Paul-Apôtre	—	424	223
Ste-Claire-d'Assise	—	420	—
St-Albert-le-Grand - 2e c	—	343	—
Ste-Odile - 2e c	—	397	—
Ste-Odile - 1re c	—	520	259

* Les écoles primaires sont mixtes.

(suite)

VANIER	1950 - 1951	1970 - 1971*	1990 - 1991
Boudreau	—	380	346
Champagnat	—	305	—
Chanoine-Côté	—	678	499
N.-D.-du-Canada	—	346	351
Vanier	—	586	526

Source : Commission des écoles catholiques de Québec

TABLEAU 9

Évolution du nombre d'élèves selon l'ordre d'enseignement de 1985-1986 à 1994-1995[1]

		OBSERVATION					PRÉVISION				
		1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95
Maternelle	5 ans	1 005	967	918	788	796	801	790	702	753	732
Primaire	01	1 122	1 109	1 036	985	880	869	874	862	766	822
	02	1 063	991	1 009	918	887	789	779	783	773	687
	03	932	936	917	988	909	849	755	746	750	740
	04	955	911	891	911	937	881	823	732	723	727
	05	1 004	879	926	885	874	916	861	804	715	707
	06	883	895	798	829	777	779	817	768	717	637
	07										
	Total	5 959	5 721	5 577	5 516	5 264	5 083	4 909	4 695	4 444	4 320
Secondaire	01	1 138	1 161	1 214	1 076	1 171	1 054	1 057	1 108	1 042	972
	02	1 021	919	849	997	859	925	832	835	875	823
	03	1 011	976	942	807	826	764	823	740	743	778
	04	924	1 073	893	913	789	819	757	816	734	736
	05	984	757	821	651	625	650	659	610	657	591
	06	908	882	667	459	341	339	362	367	340	366
	07				289	298	246	261	257	261	242
	Général[2]	4 330	4 358	4 349	4 218	4 212	4 101	4 019	4 002	3 943	3 799
	Professionnel[2]	1 656	1 410	1 037	974	697	696	732	731	709	709
	Total	5 986	5 768	5 386	5 192	4 909	4 797	4 751	4 733	4 652	4 508
Ensemble		12 950	12 456	11 881	11 496	10 969	10 681	10 450	10 130	9 849	9 560

[1] Les élèves de la maternelle 4 ans, les élèves à temps partiel et ceux des catégories "rattrapage" et "décrocheurs" sont exclus de ce tableau.

[2] Ces données sont déjà comprises dans les effectifs par classe du secondaire.

Source : Ministère de l'Éducation

TABLEAU 10

Écoles cédées pour 1 $ ou vendues

Écoles cédées à la Ville de Québec	Année de cession
Notre-Dame-de-Québec, 13, Couillard	1982
Notre-Dame-de-la-Garde, 491, Champlain	1982
Notre-Dame-du-Chemin, 245 ouest, Crémazie	1970
Notre-Dame-du-Chemin, 321, Père-Marquette	1982
St-Charles-de-Limoilou, 490, 4è Avenue	1982
St-Dominique, 1150 - 1160, Bourlamaque	1982
St-Esprit, 625, 2è Avenue	1982
St-Joseph, 635, Kirouac	1982
St-Joseph, 530, Montmagny	1982
St-Sauveur, 455, des Oblats	1984
Lagueux, 445, rue Mgr-Gauvreau	1975
Notre-Dame-de-Grâce, 316, rue Arago Ouest	1985
St-Luc, 543, rue Père-Grenier	1982
Écoles cédées à Ville Vanier	
Champagnat, 233, boul. Pierre-Bertrand	1981
Écoles cédées à la S.H.Q. ou au M.T.P.A. ou au M.A.C.	
Centre de rééducation, 1110, de la Chevrotière (école St-Coeur-de-Marie)	1980
Maria-Goretti, 183, avenue St-Pascal	1980
St-Malo, 260, rue Aqueduc	1985
Notre-Dame-de-Grâce, 565, rue Mazenod	1979
Notre-Dame-de-Québec, 955, rue Richelieu	1971
Notre-Dame-des-Victoires, 49, Sous-le-Fort	1972
Notre-Dame-des-Victoires, 58, Sous-le-Fort	1972
Pavillon St-Jean-Baptiste, 320, St-Jean	1987
Écoles vendues à la valeur marchande	
Sainte-Claire-d'Assise, 2125, de la Normandie (SHQ)	1988
Pavillon de la coiffure, 385, St-Anselme (intérêts privés)	1988

Source : Commission des écoles catholiques de Québec

SYNTHESE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Introduction

Nous présentons ici une synthèse des quelque 31 mémoires qui ont été présentés lors des audiences publiques de la Commission, tenues les 11 et 12 décembre derniers, et dont on peut lire les résumés individuels à la partie suivante du rapport. Nous avons tenté ici de rapporter le plus fidèlement possible les propos tenus à cette occasion par les particuliers et organismes de la région, sans chercher à les interpréter à la lumière de nos connaissances et opinions sur le sujet. Cette synthèse s'organise sur une base thématique de façon à en faciliter la lecture et l'assimilation. Bien que la forme du texte ait été adaptée par souci d'uniformité stylistique, nous estimons ne pas avoir trahi ce faisant, le contenu ni l'esprit des interventions du public.

1. L'étalement urbain: les constats et les causes

Les audiences publiques ont permis de faire ressortir un certain nombre de thèmes clés directement associés au dépérissement des quartiers centraux et au problème des fermetures d'écoles. Parmi ceux-ci, l'étalement urbain figure en tête de liste. Ce dernier se caractérise en premier lieu par une diminution marquée des densités d'habitation dans la région de Québec : ainsi, de 1960 à 1990, l'aire globale réservée à la fonction résidentielle s'y est accrue de 165% alors que la population n'augmentait que de 50%. Le dépeuplement des quartiers centraux apparaît comme une conséquence inévitable de ce nouveau pattern, qui se solde par ailleurs par le développement en forme de beigne de l'ensemble régional (HULBERT, François). Et si l'étalement urbain s'est également traduit par une offre abondante de sites développables à bon marché, favorisant de ce fait l'accession à la propriété des ménages de la région, on observe cependant, une banalisation des développements résidentiels qui s'accompagne d'une détérioration du paysage urbain : "on vend aux gens de beaux intérieurs car les paysages ne cessent de se dégrader" (Corporation des urbanistes).

Les causes du phénomène sont, bien sûr, multiples et plusieurs sont identifiées dans les mémoires déposés devant la Commission. On y souligne notamment, que la généralisation de l'usage de l'automobile (après la seconde guerre mondiale) comme moyen de déplacement personnel, la construction d'autoroutes, de boulevards et de ponts ainsi que l'élargissement des rues sont autant de facteurs qui ont favorisé des déplacements plus rapides et surtout plus faciles des banlieusards vers la ville. Par la suite, les employeurs de Québec ont subventionné ou fourni gratuitement les stationnements à leurs employés, moussant l'attrait des sites périphériques (Chambre de commerce de Sainte-Foy; les DSC; Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur).

La recherche de la tranquillité et de la sécurité dans un environnement champêtre, plus propice à l'éducation des enfants, ainsi que la quête d'une certaine modernité et du prestige associé

à la vie de banlieue ont également fortement contribué à ce mouvement des populations vers la périphérie. C'est ni plus ni moins que la matérialisation du "rêve américain" qui propose l'accès facile et peu coûteux aux grands espaces (la banlieue via l'automobile) ainsi qu'un mode de vie individualiste où les contraintes de voisinage sont minimisées (le bungalow). Bien que valable à priori, ce mode d'organisation de l'espace urbain implique cependant au niveau régional des coûts sociaux de long terme qui ne se reflètent pas dans le fardeau fiscal artificiellement bas imposé au banlieusard et dont on commence à peine à réaliser les effets pervers (LEMOINE, Réjean; Rassemblement populaire de Québec).

Parmi les autres causes de l'étalement urbain et du dépeuplement des quartiers centraux mentionnées dans les mémoires, on retiendra:

- **le manque de concertation** entre les différents paliers décisionnels qui est perçu comme l'une des causes les plus importantes du phénomène, la recherche de solutions en vase clos découlant sur une incapacité régionale à planifier efficacement le développement urbain (CRCDQ; Comité de parents de la C.E.C.Q.);

- **la sur-spécialisation fonctionnelle** des quartiers centraux de Québec qui a entraîné, dans les années 60, un exode forçé des résidents. On cite en exemple le réaménagement de la Colline parlementaire dont le concept a omis les conditions nécessaires au maintien et au développement de l'habitat (SATCUQ). Le dépeuplement volontaire ou forcé des populations locales s'est par la suite accéléré sous les pressions de la spéculation immobilière (BOUCHARD, O'neil);

- **les valeurs sociétales** qui sous-tendent le développement économique (Comité des citoyens du Vieux-Québec) et qui génèrent des cercles vicieux d'appauvrissement individuel et collectif (BOUCHARD, O'neil). Un exemple: les interventions municipales cherchant à renforcer le seul rôle commercial de Saint-Roch en ont fait un quartier dépeuplé et passablement rebutant (Étudiants en architecture et en ADTR);

- **la déconcentration industrielle** dont l'étalement urbain est un corollaire (Comité des citoyens du Vieux-Québec). A titre d'exemple, on cite Saint-Augustin qui s'est développé rapidement suite à l'implantation de son parc industriel, les clientèles résidentielles cherchant à se rapprocher de leur lieu de travail (Chambre de commerce de Sainte-Foy);

- **les subventions à la construction domiciliaire**, les exemptions de taxes aux nouveaux propriétaires et les programmes d'accès à la propriété : tous ces programmes,

assistés par les subventions des gouvernements supérieurs à l'installation de nouveaux réseaux d'aqueducs et d'égouts, ont favorisé le développement de nouveaux quartiers en banlieue (Comité des citoyens du Vieux-Québec), lesquels deviennent de simples points de référence plutôt que des lieux d'appartenance (Comité de parents de la C.E.C.Q.);

- **les fermetures d'écoles** dans les quartiers centraux, qui découlent notamment de la forte dénatalité observée partout au Québec (Progrès civique de Québec), est aussi mentionnée comme cause de l'étalement urbain dans la mesure où la réduction des services éducatifs constitue pour les jeunes ménages une forte incitation à déménager (Office de la pastorale sociale; Office de la pastorale familiale du diocèse de Québec);

- enfin, **la frustation des piétons** qui, harcelés et le plus souvent lésés dans leurs droits, décident de quitter le centre-ville (LEMOINE, Réjean).

2. Impacts socio-économiques de l'étalement urbain

Tout comme ses causes, les effets de l'étalement urbain sont nombreux et se répercutent tant sur le plan de la gestion globale des ressources rares de l'économie que sur celui de la qualité de la vie urbaine et du tissu socio-économique des quartiers centraux.

Au chapitre de la gestion globale des ressources, les mémoires font mention du caractère prohibitif du coût des infrastructures et des coûts d'opération et d'entretien des réseaux qui découlent de l'étalement urbain. L'augmentation de la facture énergétique globale du Québec, le coût du transport sous toutes ses formes et, le problème des eaux usées et de la raréfaction de l'eau potable, sont également perçus comme des conséquences de cette forme de développement. Tous ces aspects constituent des dépenses publiques dont le financement alourdit le fardeau de l'ensemble des contribuables (Corporation des Urbanistes).

Par ailleurs, dans une période où les questions environnementales occupent une grande importance, il est facile de constater que l'étalement urbain entraîne la destruction de l'environnement naturel (pollution automobile) et du patrimoine forestier et agricole. On note que si les tendances se maintiennent, 2% des terres agricoles mondiales auront été perdues à l'étalement urbain au cours du dernier quart de ce siècle; le phénomène est loin d'être marginal si l'on considère qu'il s'agit souvent des meilleures terres (Corporation des Urbanistes; les DSC).

Un autre problème relevé dans les mémoires est celui de l'engorgement des accès au centre-ville aux heures de pointe, à cause des navetteurs des banlieues, ce qui entraîne une augmentation des accidents et une expansion des réseaux routiers et des facilités de stationnement (Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur). On se retrouve donc avec un centre-ville très achalandé le jour mais désert après les heures de bureau (CLSC Basse-Ville).

Enfin, on dénonce également les effets pervers de l'étalement sur la concurrence interne entre les villes de la CUQ, laquelle s'avère contre-productive pour les municipalités et se traduit par une perte d'influence politique pour l'ensemble de la région. L'annexion par Québec, dans les années 70, des quartiers du secteur Des Rivières avait précisément pour but de limiter cette perte (Rassemblement populaire de Québec; Chambre de commerce de Sainte-Foy; LEMOINE, Réjean).

Au chapitre des impacts socio-économiques sur le milieu, plusieurs mémoires parlent d'un appauvrissement généralisé des quartiers centraux qui est à la fois d'ordre social, économique, politique et environnemental. Ainsi, le déplacement des populations les mieux nanties vers les banlieues s'est progressivement traduit par une forte concentration, dans les quartiers centraux, de personnes

seules, de chambreurs et de familles démunies (Office de pastorale sociale de Saint-Roch; Office de pastorale familiale du diocèse de Québec). Le vieillissement de la population, la détérioration des logements et des équipements, l'exode des entreprises, la criminalité et la toxicomanie grandissantes sont autant de facteurs qui engendrent un environnement dépressif, lequel encourage le départ des familles et décourage la venue de nouvelles forces (C.R.P. Québec-Centre; Rassemblement populaire de Québec; BOUCHARD, O'neil). En conséquence, les frais d'entretien et de restauration du parc domiciliaire de même que le coût des services publics deviennent plus lourds à supporter pour une population de moins en moins nombreuse et confrontée à une hausse de son fardeau fiscal (CRCDQ).

Par ailleurs, dans la mesure où les citoyens les mieux nantis (et qui proviennent en majorité des banlieues proches ou lointaines) tendent à s'approprier les biens et services du centre-ville au détriment des familles pauvres qui y demeurent, on estime que l'étalement urbain est générateur d'inéquité sociale (Office de pastorale sociale; Office de pastorale familiale du diocèse de Québec). A cet effet, on cite l'exemple de certaines municipalités qui encouragent leurs résidents à se procurer des services à moindre coût à Québec. Ainsi, le fossé séparant les gens favorisés des plus démunis s'élargit sans cesse (les DSC; Rassemblement populaire de Québec).

La détérioration dans la qualité du tissu social favorise en outre la naissance ou l'intensification des réseaux illégaux comme la prostitution ou la drogue; l'existence de tels réseaux constitue une menace pour la sécurité des enfants (CLSC Basse-Ville) et contribue à maintenir dans l'esprit des jeunes familles l'image négative du centre-ville comme milieu de vie, même là où la situation ne le justifie pas (C.R.P. Québec-Centre; Étudiants en architecture et en ADTR; divers organismes communautaires de Limoilou). Cette dégradation du milieu engendre enfin un mouvement de désinvestissement des entreprises; les nombreuses pertes d'emplois qui en résultent se répercutent sur la santé mentale et physique des populations résidantes, alimentant ainsi le cercle vicieux de l'appauvrissement (CLSC Basse-Ville).

3. Impacts de l'étalement urbain sur les équipements scolaires

Les incohérences qu'occasionne l'étalement urbain sont bien illustrées ici. Les participants à la Commission dénoncent en premier lieu l'ouverture de nouvelles écoles en périphérie parallèlement à la fermeture effective ou prévue de plusieurs écoles dans les quartiers centraux (SATCUQ). Ainsi, alors que certaines écoles excèdent leur capacité d'accueil, d'autres se vident progressivement jusqu'à devoir fermer leur porte. La C.E.C.Q., qui a du fermer 30% des écoles de son territoire au cours des vingt dernières années, se trouve donc confrontée à une décroissance marquée et soutenue de ses effectifs scolaires au même moment où les commissions scolaires périphériques vivent des problèmes de manque d'espace et réclament de nouvelles écoles (Progrès civique de Québec).

A cet effet, on souligne à quel point la gestion des effets de l'étalement urbain a pu, depuis plusieurs années, se situer au coeur des préoccupations des commissions scolaires et mobiliser leurs énergies, et ce au détriment d'autres problèmes tout aussi criants tels le décrochage scolaire et le maintien de la qualité des services pédagogiques (CRCDQ).

Enfin, certains intervenants soulèvent, fort pertinemment, le problème de l'existence de deux administrations parallèles, l'une scolaire et l'autre municipale, ce qui aboutit souvent à des prises de décisions contradictoires quant à la planification des équipements scolaires dans la région (Progrès civique de Québec).

4. L'école de quartier : un équipement structurant

L'école de quartier n'est pas seulement un équipement scolaire; c'est également un élément structurant qui favorise le sentiment d'appartenance, d'attachement et d'identification des résidents à un milieu donné (SATCUQ). De plus, elle est une source indéniable de stabilité des voisinages et de sécurisation pour les enfants qui la fréquentent (Étudiants en architecture et en ADTR). Elle constitue un pôle d'attraction pour les familles avec enfants qui permettent de rétablir et de maintenir l'équilibre des quartiers (Ecole primaire St-Jean-Baptiste).

Enfin, de par les regroupements de parents et de citoyens qu'elle facilite, elle assure le dynamisme de la vie communautaire et la responsabilisation des individus à la gestion de leur quotidien. Bref, l'école de quartier est clairement perçue, par les intervenants, comme le liant de la vie communautaire, en particulier dans les secteurs les moins favorisés où les équipements culturels et récréatifs sont déficients. Sa fermeture constitue, pour eux, une menace ouverte à la survie de ces quartiers.

5. Les solutions envisagées

Les solutions suggérées lors des audiences publiques sont tout naturellement calquées sur les problèmes dont font état les mémoires. Nous en résumons ici l'essentiel.

- L'une des recommandations qui revient systématiquement dans la plupart des mémoires (Corporation des urbanistes; constructeurs; les DSC; CLSC Basse-Ville; Comité Éducation; Comité des citoyens du Vieux-Québec) concerne **l'urgence de développer un véritable esprit de concertation** entre les intervenants et décideurs de tous les paliers de juridiction (gouvernements locaux, régionaux et provincial, constructeurs, citoyens, urbanistes, institutions financières, etc.). A titre d'exemple, on propose la création d'un organisme supramunicipal, dont le mandat serait de gérer le domaine industriel et la venue de nouvelles industries (Rassemblement populaire de Québec).

- **Pour contrer l'étalement urbain**, on suggère d'encourager la densification progressive des centres urbains déjà desservis, dans l'intérêt collectif de la grande région de Québec et dans le respect des priorités que celle-ci s'est fixée ou doit se fixer (Corporation des urbanistes, Chambre de commerce de Sainte-Foy). Le recyclage des bâtiments et espaces urbains centraux, la consolidation des services et des investissements publics déjà en place, l'entretien et l'amélioration de l'habitat existant, des équipements collectifs, des infrastructures et de la foresterie urbaine ainsi que le maintien des services essentiels sont autant de moyens qui pourront faciliter la démarche de repeuplement des quartiers centraux (plusieurs organismes, dont la Corporation des urbanistes).

- **Au plan régional**, on suggère que le prochain Schéma d'aménagement de la CUQ interdise clairement tout dézonage du territoire agricole (Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur; LEMOINE, Réjean). De façon plus globale encore, on s'entend sur la nécessité de développer de véritables modèles nouveaux d'urbanisme convenant aux valeurs d'aujourd'hui, à notre climat nordique et à notre capacité de payer et qui tiennent compte de l'ensemble de la problématique régionale (Corporation des urbanistes).

- **La réhabilitation de l'habitat destiné aux familles** occupe une place prépondérante dans les recommandations des participants. On propose notamment d'y consacrer les "trous béants" de la Basse-Ville (espace Saint-Roch et la Pointe-aux-Lièvres). On suggère en outre de

localiser les activités à caractère culturel dans les anciens bâtiments industriels, de prolonger certaines rues, d'éliminer les culs-de-sac le long des berges de la Rivière Saint-Charles pour en faciliter l'accès et de réserver ces dernières ainsi que le parc Victoria à des fins d'activités de loisir. Toujours au chapitre de la fonction résidentielle, on insiste sur la nécessité de réaliser un plus grand nombre d'unités de logements sociaux pour familles dans les quartiers centraux (HLM et OSBL) ainsi que sur le développement de la formule coopérative et la construction d'unités unifamiliales en rangée. On mentionne également la mise sur pied d'un programme expérimental de réservation de logements et de maisons pour les employés des principales entreprises des secteurs public et privé; l'Hôtel-Dieu de Québec est ici cité en exemple (GAGNON, Luc; les DSC; Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur; BOUCHARD, O'neil).

- **De façon à protéger le caractère résidentiel du quartier Saint-Roch et à en améliorer la qualité de vie**, on recommande de reconnaître les droits des piétons et des cyclistes en limitant la circulation automobile et en revitalisant les artères commerciales (Conseil paroissial de Saint-Roch). Il faudrait également favoriser, par des avantages exclusifs, les résidents des quartiers urbains en faisant payer plus cher les non-résidents venant y chercher des services et en adoptant des mesures visant à faire supporter les coûts de l'étalement urbain par ceux qui en bénéficient (École primaire Saint-Jean-Baptiste). A titre d'exemple, on pourrait mettre en place une tarification progressive des services et équipements urbains qui serait fonction de la distance au centre (Rassemblement populaire de Québec). Dans le même esprit, on recommande la révision des normes de circulation relatives aux carrefours Saint-Vallier/ Charest/Langelier et Saint-Vallier/de la Couronne/côte d'Abraham de même que le rétrécissement de la chaussée des rues de la Couronne, Dorchester et du boulevard Charest pour y créer un aménagement paysager. Enfin, la reconversion de la sortie de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain (sortie Saint-Roch) et l'aménagement de trajets piétonniers au centre de Saint-Roch figurent également parmi les suggestions mises de l'avant (Étudiants en architecture et en ADTR).

- **Au chapitre des politiques de transport**, certains participants recommandent le réengagement du gouvernement provincial dans le financement des opérations du transport en commun. Les municipalités centrales devraient par ailleurs taxer les espaces de stationnement sur leur territoire et verser les recettes

à la CTCUQ (Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste). Le covoiturage, jumelé à des mesures visant à réduire progressivement le prix des vignettes de stationnement selon le nombre de passagers, peut être envisagé comme une autre solution intéressante (BOUCHARD, O'neil). On parle aussi du rétablissement des postes de péage, de la hausse du prix de l'essence et d'un moratoire sur la construction de nouvelles routes dans la région 03 (Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste; LEMOINE, Réjean). On recommande enfin au gouvernement : de cesser d'encourager la circulation automobile entre les deux rives et aux employeurs : de mettre fin aux subventions qu'ils accordent à leurs employés sur les espaces de stationnement (LAFRANCE, Henri; LEMOINE, Réjean).

- Parmi les recommandations qui se retrouvent fréquemment dans les mémoires, on retrouve **la mise sur pied d'une campagne énergique de promotion des quartiers centraux**, auprès des jeunes familles, de façon à mieux vendre les avantages de la vie urbaine qui demeurent souvent méconnus (proximité des services et du lieu de travail, utilisation avantageuse du transport en commun, etc.) et à présenter une image plus positive de ces quartiers. Une telle campagne pourrait s'accompagner d'incitatifs fiscaux (crédits de taxes) et de subventions à la rénovation des logements et à la construction neuve (les DSC; Comité des citoyens du Vieux-Québec; Office de pastorale sociale; Office de pastorale familiale du Diocèse de Québec).

- **Au plan socio-économique**, la création d'emplois non-spécialisés accessibles à la main-d'oeuvre marginalisée du marché du travail local simpose. De plus, les employeurs du centre-ville devraient, à compétences égales, favoriser l'embauche des résidents, reconnaître le travail à domicile, créer des emplois à temps partagé entre conjoints et mettre sur pied des programmes d'échange d'employés entre municipalités (BOUCHARD, O'neil). Il serait par ailleurs opportun d'offrir un support adéquat aux organismes oeuvrant auprès des familles démunies et de renforcer le tissu social des quartiers afin d'y créer un climat de sécurité, d'appartenance, de vie communautaire et de solidarité (Office de pastorale sociale, Office de pastorale familiale du Diocèse de Québec). L'élimination de la discrimination apparaît aussi comme un élément clé. Cette dernière affecte souvent les familles monoparentales, les familles ayant de jeunes enfants, les assistés sociaux ou les personnes de races différentes (Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur). On pourrait par exemple,

faciliter les recours des locataires victimes de discrimination et mettre sur pied un programme de logements supervisés pour les ex-psychiatrisés (BOUCHARD, O'neil). Enfin, le maintien d'une certaine mixité sociale qui permet à des familles de revenus et de conditions variés d'habiter un même quartier apparaît essentiel (École primaire Saint-Jean-Baptiste; Office de pastorale sociale; Office de pastorale familiale du Diocèse de Québec).

- En ce qui a trait, finalement, à **la gestion des équipements scolaires**, on propose en premier lieu de regrouper les commissions scolaires afin que la C.E.C.Q. soit la seule commission sur le territoire de la région de Québec, ce qui permettrait certaines économies sur les frais de gestion et de direction. On suggère également de conclure des ententes relativement à l'échange de services entre commissions scolaires (utilisation des bâtisses, services professionnels, etc.) et de rééquilibrer les clientèles scolaires dans la région par une politique appropriée de transport des élèves de la proche périphérie, où l'on dénote un engorgement des équipements, vers les quartiers centraux où se retrouvent les capacités excédentaires (Progrès civique de Québec). On recommande par ailleurs, de prolonger la période de fréquentation de certaines écoles par l'ajout du secondaire 1 et 2 (Conseil paroissial de pastorale de Saint-Roch) et de procéder à une meilleure répartition des effectifs scolaires, dans l'ensemble du réseau, en fixant par exemple un plafond d'accueil à 350 enfants (Comité d'école Anne-Hébert).

- L'utilisation à des fins communautaires des locaux excédentaires et le recyclage d'édifices désaffectés à des fins éducatives et résidentielles favoriseraient le maintien des dernières écoles de quartier (Progrès civique de Québec). A cet effet, on invite la CECQ à retirer sa nouvelle politique de rationalisation du réseau des écoles primaires et à revenir à sa politique de maintien de la dernière école de quartier (Plusieurs mémoires dont LEMOINE, Réjean; Progrès civique de Québec; Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur). Une modification des normes de financement du ministère de l'Education, l'implantation de la formule "école en milieu de travail" et l'attribution de crédits de taxes scolaires pour les familles du centre-ville qui ont des enfants fréquentant une école de la C.E.C.Q. (Progrès civique de Québec) figurent parmi les solutions proposées.

- Enfin, on propose l'adoption d'une "Charte de la vie urbaine" qui assurerait la survie des écoles de quartier

(École primaire St-Jean-Baptiste). On demande de décréter un moratoire de deux ans sur les fermetures d'écoles, le temps de mesurer les résultats des diverses interventions de revitalisation des quartiers centraux de Québec par la Ville (Progrès civique de Québec).

Conclusion

On constate donc, à la lecture des mémoires, que l'étalement urbain, l'absence de concertation au niveau régional, la détérioration de la qualité de la vie urbaine et du tissu social dans le centre-ville, la revalorisation de la fonction résidentielle et le maintien des institutions locales sont au coeur des préoccupations des citoyens. En outre, il semble exister une conscience collective assez aigüe des relations de cause à effet entre ces différents thèmes. Enfin, l'importance de la famille et de l'enfant dans le processus de repeuplement des quartiers centraux fait consensus, tout comme le rôle catalyseur de l'école de quartier dont la fermeture est interprétée comme une acceptation passive de la part des autorités d'une situation de fait qui ne peut que se détériorer si aucune mesure n'est prise pour renverser la vapeur.

RÉSUMÉ DES MÉMOIRES

Il n'est pas aisé de résumer un mémoire en demeurant fidèle à son argumentation et en respectant intégralement la richesse et la variété des informations qu'il nous livre. Au lecteur intéressé, nous rappelons que le recueil des mémoires est disponible au Bureau des consultations publiques à l'hôtel de ville de Québec. Renseignements: (418) 691-6100

Résumé

Au cours des 30 dernières années, l'étalement urbain et le desserrement des quartiers existants ont été systématiquement préférés au recyclage et à la valorisation des acquis. L'étalement urbain est coûteux pour les résidents, les administrations municipales et le gouvernement du Québec. Plus la ville de banlieue prend de l'expansion, plus la charge fiscale de ses contribuables augmente.

Principales recommandations

Encourager la densification progressive des sites urbains et le mélange des fonctions. Favoriser le recyclage des bâtiments et des espaces urbains centraux prioritairement à l'ouverture de nouveaux territoires. Encourager l'utilisation de nouveaux modes collectifs de transport. Investir massivement dans les quartiers urbains existants. Développer des nouveaux modèles d'urbanisme correspondant à nos besoins.

La vie de quartier existe à Québec mais on doit veiller à ce qu'elle ne s'éteigne pas. Fermer des écoles ne fait qu'accentuer le dépeuplement. Il faut assurer le maintien des services de base dans les quartiers centraux. La CECQ doit, à l'avenir, agir en concertation avec les intervenants du milieu. Il est étrange que la CECQ ait déposé une politique de fermeture d'école avant la tenue des audiences publiques. Elle aurait mieux fait d'attendre les résultats de celles-ci. On doit amorcer un débat public qui permettra l'identification de nouvelles solutions.

Nous n'avons plus les moyens, comme société, de se permettre la concurrence interne que sous-tend l'étalement urbain. La concertation entre tous les intervenants est nécessaire afin de développer la région dans les secteurs déjà prêts à accueillir les fonctions résidentielles, commerciales, industrielles. Les villes de la Rive-Sud et les villes périphériques de la CUQ bénéficient des déplacements de population au détriment de la Ville de Québec. 20% des mises en chantier depuis 1970, ont été réalisées sur la rive sud du Saint-Laurent.

Il faut donc refaire l'image des quartiers centraux. Il est temps que les gens réalisent que la vie en banlieue n'est pas la meilleure solution et qu'il y a de nombreux avantages à vivre en ville. C'est de ces avantages dont il faut faire la promotion active.

Résumé

La meilleure façon de tuer un quartier est de le priver de ses enfants. Les quartiers centraux se vident, une des causes évidentes et difficile à contrôler est la baisse du taux de natalité. La deuxième cause a trait au pouvoir d'attraction des nouveaux quartiers résidentiels caractérisés par une faible densité d'occupation du territoire. Une meilleure planification est nécessaire. Actuellement, on refuse de faire et d'imposer les choix nécessaires pour sauver nos centre-villes. On doit faire payer à ceux qui s'installent en périphérie les coûts réels des infrastructures.

Principales recommandations

A la CECQ : qu'elle fasse pression sur les gouvernements supérieurs afin qu'ils mettent en place une politique plus agressive et des mesures susceptibles d'aider les familles. Qu'elle entreprenne des démarches afin de devenir la seule commission scolaire sur le territoire de la Ville de Québec. Qu'elle établisse des ententes de service avec les autres commissions scolaires de la région, tant au niveau de l'utilisation des bâtisses qu'au niveau du partage des services professionnels. Qu'elle demande au ministère de l'Éducation une forme de calcul de la subvention différente, afin de maintenir les écoles ouvertes, pour la durée d'un moratoire de 2 ans sur les fermetures d'écoles. Qu'elle maintienne une politique agressive de location des locaux excédentaires. Qu'elle accorde un crédit de taxe aux familles avec enfants qui fréquentent les écoles de la CECQ.

A la Ville de Québec : qu'elle renforce les quartiers centraux avec des programmes d'aide à la restauration et la construction neuve ainsi qu'avec des crédits de taxe aux familles.

Présenté par
Monsieur Réjean Lemoine
conseiller municipal du district 7 de la Ville de Québec

Résumé

Le développement des banlieues dortoirs, le surdéveloppement du réseau routier et le déplacement en périphérie des centres commerciaux, ont entrainé une hémorragie démographique et un appauvrissement de certains quartiers centraux. La Ville de Québec a elle-même, dans ses quartiers périphériques, pour des raisons de concurrence intermunicipale, contribué à la dépopulation de ses quartiers centraux. La fermeture des écoles constitue un drame collectif qui entraine la dégradation d'un quartier. Dans Saint-Roch, les améliorations à la qualité de vie sont obtenues, de haute lutte, par les résidents du quartier.

Principales recommandations

Surseoir à la décision de fermer les écoles Stadacona et Sacré-Coeur en 1992. Rétablir la politique de la dernière école de quartier. Remettre en cause la norme minimale du 225 élèves. Développer la Pointe-aux-Lièvres à des fins résidentielles. Réaménager les axes routiers qui percent les quartiers centraux de Québec. Aménager prioritairement des parcs de quartier en Basse-Ville. Adopter un moratoire permanent sur la construction de nouvelles autoroutes. Que le Schéma d'aménagement de la CUQ interdise tout dézonage du territoire agricole. Cesser tout programme de subvention qui favorise l'étalement urbain dans les limites de la Ville de Québec. Le gouvernement du Québec doit cesser d'encourager la circulation automobile entre les deux rives et mettre sur pied des programmes d'habitation qui favoriseront la relance de la vocation résidentielle des quartiers centraux.

Résumé

La fermeture d'une école entraîne à moyen terme celle d'autres services et commerces. Elle amorce un changement du profil résidentiel du milieu. La fermeture d'une école favorise le départ de familles. Elle génère des coûts sociaux élevés. Il est bon d'avoir une école de petite taille, à échelle humaine. L'école développe un sentiment d'appartenance au quartier. Ne pas se baser que sur des critères économiques pour juger de la pertinence de la fermeture d'une école. Il faut freiner l'étalement urbain. Le mémoire inclut, en introduction, une description exhaustive de la paroisse Sacré-Coeur qui appartient au quartier Saint-Sauveur.

Principales recommandations

Que toutes les institutions scolaires se concertent pour rationaliser leurs besoins en locaux. Élaborer une politique de location des espaces. Étudier la possibilité d'opérer des fonctions multiples dans une école. Promouvoir le centre-ville pour y attirer des familles. Reporter la fermeture de l'école Sacré-Coeur tant que tout n'aura pas été tenté pour la garder ouverte. Que la Ville favorise le développement de ses quartiers centraux avant de développer la périphérie sur son propre territoire.

Présenté par
Le Comité d'école de Saint-Jean-Baptiste

Résumé

L'école primaire est le coeur du quartier. Elle permet de maintenir l'équilibre entre les fonctions et les groupes d'âge. Les enfants sont moins mobiles que les adultes. Ce phénomène entraîne la création de services à proximité donc, à l'intérieur du quartier. L'école est un incitatif qui attire les familles et favorise le regroupement des résidents. Il faudrait revoir la politique qui fixe à 225 élèves le seuil minimum de maintien d'une école primaire.

Principales recommandations

Conserver la règle de la dernière école de quartier. Faire adopter une charte de la vie urbaine qui assurerait la protection des écoles de quartier. Attirer les familles dans les quartiers centraux. Pratiquer la concertation entre les différents intervenants. Maintenir les services de quartier existants pour en préserver la dimension humaine et protéger leur caractère résidentiel.

Présenté par
Le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

Résumé

Il y a un lien direct entre la qualité de vie d'un milieu et le désir d'une population de s'y établir. Il faut attirer des jeunes familles avec des enfants et surtout éviter de chasser les populations à faibles revenus qui y demeurent. La population de Saint-Sauveur s'est beaucoup appauvrie ces dernières années. Il faut lui offrir des logements à des prix abordables. Les intervenants concernés par le développement des quartiers centraux devront se concerter.

Principales recommandations

Réviser le prix des unités de HLM. Construire des nouvelles unités de logements tant HLM que COOP et OSBL. Aménager des espaces verts. Réorienter les modes de transport. Intégrer les boulevards au tissu urbain. Que le gouvernement du Québec se réengage dans le transport en commun. Que la CECQ retire sa politique de rationalisation des équipements, ne ferme plus d'écoles, travaille en concertation avec le milieu. Que le gouvernement fédéral cesse ses coupures progressives au financement du logement social.

Présenté par
Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Résumé

Fermer des écoles de quartier c'est encourager l'étalement urbain. L'étalement urbain est un des pires ennemis de l'environnement. Il faut désormais investir dans le transport en commun. Il sera nécessaire de rompre avec certaines habitudes bien ancrées. Le mémoire dénonce des projets de la Mutuelle des fonctionnaires sur la Colline parlementaire.

Principales recommandations

Que les municipalités taxent les espaces de stationnement et transfèrent les recettes vers la CTCUQ. Rétablir les postes à péage sur les autoroutes. Adopter un moratoire sur toute nouvelle construction de route dans la région 03. Hausser le prix de l'essence.

Présenté par
Office de pastorale sociale et familiale du diocèse de Québec

Résumé

Revitaliser le centre-ville de Québec, c'est orienter prioritairement les efforts collectifs vers les familles. Il ne faut pas couper des services aux gens moins bien nantis au profit des plus fortunés des banlieues.

Principales recommandations

Permettre aux familles de se loger selon leur revenu et d'accéder à des formes variées d'habitation. Favoriser, par des mesures fiscales, l'accessibilité aux habitations pour les jeunes familles. Favoriser la rénovation résidentielle et l'accès à la propriété. Assurer la proximité des services, des écoles, des espaces verts. Prendre en considération les dimensions récréatives et culturelles. Développer un milieu de vie où les résidents peuvent se rassembler, s'instruire, utiliser des services récréatifs. Créer un mixité sociale (pauvres, riches, vieux, jeunes, ethnies). Conserver les institutions scolaires existantes dans les quartiers centraux.

Résumé

Les quartiers centraux se ressemblent sous plusieurs aspects mais ont toutefois des particularités. C'est pourquoi il faut tenir compte de ces différences dans le choix de mesures de repeuplement de chacun des milieux concernés. Les centre-villes sont habités par une grande quantité de gens à faible revenu. Le mémoire inclut une grande variété de données socio-économiques sur les quartiers centraux de Québec.

Principales recommandations

On devrait réduire les inégalités sociales et économiques. Le repeuplement des quartiers centraux devra se faire en respectant l'environnement social des populations qui y habitent. Améliorer la qualité du parc de logements. Veiller aussi à ce qu'il n'y ait pas de hausses des loyers qui chassent les résidents. Accroître les espaces verts. Améliorer l'accès aux différentes infrastructures récréatives. Veiller à la sécurité publique. Maintenir les écoles en opération pour le bien-être des enfants qui sont déjà à risque de décrocher du système scolaire. Freiner l'étalement urbain. Favoriser le développement des coopératives d'habitation.

Présenté par
Le Comité de pastorale sociale et ouvrière de Saint-Roch

Résumé

La revitalisation du centre-ville est entravée par le problème de dépeuplement. Il faut que les gouvernements supérieurs interviennent car les résidents ne sont pas en mesure d'assumer seuls les dépenses nécessaires pour le maintien des services actuels et la revitalisation du centre-ville.

Principales recommandations

Favoriser les classes à degrés multiples plutôt que la fermeture d'une école. Éviter de déraciner les enfants de leur quartier. L'école c'est le tissu social d'une communauté donc il ne faut pas les fermer au centre-ville. La présence d'écoles attire les parents dans le quartier. Favoriser le développement de logements coopératifs. Préparer les quartiers centraux au retour des banlieusards. Favoriser l'arrivée de nouveaux propriétaires qui rénovent et entretiennent leur propriété.

Présenté par
Neuf organismes communautaires de Limoilou :
Aide communautaire Limoilou, CLSC Limoilou
Comité de volontariat de quartier, Feu vert, GRAPE
Maison des jeunes de Limoilou, Parent unique de Limoilou
Relais La Chaumière, Service d'entraide Patro Roc-Amadour

Résumé

La pauvreté n'est pas que le lot de la Basse-Ville, c'est aussi un phénomène observé dans Limoilou. Il faut tenir compte de cette pauvreté et savoir qu'une augmentation toute petite, des dépenses des ménages à faible revenu, constitue une véritable catastrophe. L'enjeu du repeuplement des quartiers centraux passe par l'amélioration de leur image physique et sociale. On doit faire attention de ne pas chasser les résidents actuels par des hausses de loyer. Il faut étudier et cerner les effets possibles des projets sur les démunis.

Principales recommandations

Que soit maintenue et protégée la population des quartiers centraux. Étudier à fond les caractéristiques économiques du milieu et la capacité des plus démunis à faire face aux différents projets de revitalisation. Évaluer les programmes actuels de restauration afin de vérifier s'ils respectent les besoins des locataires à faible revenu. Accroître les programmes d'aide au logement (coopératives, allocations au logement, hausse du barème logement de l'aide sociale).

Présenté par
Le Conseil régional de concertation
et de développement de la région de Québec

Résumé

Il existe un réel besoin de concertation des différents intervenants dans l'élaboration d'une stratégie de gestion des écoles. Certaines commissions scolaires manquent de locaux alors que d'autres souffrent d'un excédent de locaux.

Principales recommandations

Que les représentants du secteur de l'éducation se concertent à propos du parc immobilier scolaire en regard du renouvellement de la population dans certains quartiers et du développement des nouveaux quartiers. Analyser les possibilités d'accueillir des immigrants dans les quartiers où les infrastructures scolaires sont sous-utilisées. Planifier le développement de toutes les infrastructures. Arrêter l'étalement urbain. Développer la concertation entre les milieux éducatifs et municipaux.

Présenté par
Monsieur O'Neil Bouchard

Résumé

Monsieur Bouchard énumère les facteurs qui ont incité la population à quitter les quartiers centraux de Québec au profit de la banlieue : un environnement physique inadéquat, un environnement humain qui incite au repliement sur soi, un environnement qui suscite l'appauvrissement. Il affirme que les gens ont été contraints de fuir les quartiers centraux en raison de phénomènes liés à la spéculation immobilière et à la dégradation de l'environnement.

Principales recommandations

Différents programmes comme l'installation de compteurs d'eau, le nettoyage et l'entretien des rues, la cueillette des rebuts résidentiels, industriels et toxiques, le contrôle des logements pour ex-psychiatrisés, le contrôle du stationnement des employés municipaux, le développement du co-voiturage.

Résumé

Les quartiers centraux présente une concentration élevée de familles à faible revenu. La concentration d'individus très démunis pousse certains résidents à quitter le quartier. Pauvreté et "effet centre-ville" (le nombre des ménages avec une seule personne en forte croissance, la désertion du centre-ville le soir, la présence de réseaux de drogue et de prostitution, l'itinérance, la place importante prise par le stationnement et le réseau routier) sont des facteurs intimement liés.

Principales recommandations

Développer la concertation entre les différents paliers concernés pour limiter l'étalement urbain et ses effets pernicieux. Intensifier les efforts en vue de proposer aux familles des logements susceptibles de répondre à leurs besoins à un coût abordable. Créer un environnement propice au développement des familles : ajout d'espaces verts, de lieux de loisirs. Maintenir les écoles existantes pour bien encadrer les jeunes.

Présenté par
Le Conseil régional de pastorale Québec-centre

Résumé

Il est temps de décider si on souhaite un centre-ville où l'on ne fait que passer ou bien, un centre-ville où l'on habite. Les quartiers centraux sont de plus en plus victimes d'un clivage entre les riches et les pauvres. Les riches quittent pour la banlieue et les pauvres demeurent, faute de ne pouvoir s'offrir autre chose. Il ne faut pas fermer d'écoles, les quartiers centraux sont suffisamment démantelés.

Principales recommandations

Reconsidérer le critère de 225 élèves en tenant compte de la grandeur de l'école. Introduire des politiques d'aide au logement qui favorisent les familles de plus de deux enfants. Veiller à ce que les quartiers soient sécuritaires afin de ne pas chasser les personnes âgées. Favoriser le réaménagement de certaines écoles. Subventionner les coopératives d'habitation. Ne pas détruire le tissu social des quartiers. Étudier le marché de la vente des maisons existantes. Penser avant tout au bien-être des personnes.

Présenté par
La Corporation de développement économique et communautaire de Limoilou et les comités d'école de Limoilou

Résumé

L'école est un actif essentiel à la vie et au développement à long terme d'un quartier. Le grand Limoilou vit les effets néfastes du dépeuplement de ses quartiers. La fermeture des écoles Stadacona et Saint-Maurice ferait reculer le développement économique du secteur Vieux-Limoilou. Le texte inclut des descriptions exhaustives des paroisses et des écoles Saint-Paul-Apôtre, Saint-Fidèle, Saint-Charles, Stadacona et Saint-François d'Assise.

Principales recommandations

Maintenir les écoles actuelles ouvertes pour une période de 3 ans afin de permettre aux intervenants d'étudier les moyens de les rentabiliser. Créer des programmes d'accès à la propriété pour les familles avec des jeunes enfants. Ajouter de mesures dans le Schéma d'aménagement de la CUQ pour freiner l'étalement urbain. Le gouvernement provincial doit réviser les normes d'implantation et de maintien des écoles. Louer les espaces vacants dans les écoles afin de les rentabiliser. Initier une campagne de promotion de la vie urbaine. Ajouter des espaces verts. Mettre sur pied un comité chargé d'identifier les causes de départ des familles et, d'identifier des solutions concrètes.

Présenté par
Le Service d'aménagement du territoire
de la Communauté urbaine de Québec

Résumé

Les décennies 60, 70 et 80 ont été orientées vers la mise en place de nouveaux équipements scolaires au rythme des pressions d'urbanisation à travers tout le territoire. On n'a pas tenu compte des tendances socio-démographiques lourdes. On doit aujourd'hui composer avec les facteurs suivants : vieillissement de la population, baisse de la natalité, étalement urbain et resserrement des ressources financières. Il n'y a pas d'adéquation entre les limites administratives des villes et celles des commissions scolaires. Le phénomène de dépeuplement des parties centrales de la Ville de Québec est attribuable entre autres : à une surspécialisation fonctionnelle des territoires et à l'omission des conditions requises au maintien, au développement de l'habitat et aux interventions antérieures des gouvernements supérieurs qui ont fait un grand tort au centre-ville.

Principales recommandations

Réviser le Schéma d'aménagement de la CUQ de manière à resserrer le tissu urbain. Développer un système de concertation afin que les différentes décisions prises par les intervenants soient compatibles. Développer une collaboration entre les municipalités et les commissions scolaires. Solutionner des problèmes qui ne s'expliquent que par le formalisme des frontières administratives. Assurer une qualité de vie aux parties centrales, favoriser l'habitation dans ces parties, pousser les gouvernements supérieurs à compléter les projets déjà débutés.

Résumé

Une grosse école entraîne plusieurs problèmes. De plus, les familles avec des enfants qui cherchent où s'établir prennent ce facteur en considération. Une école trop grosse est l'équivalent de l'absence d'une école. Le mémoire inclut une description de l'école Anne-Hébert, de la vie des élèves et des parents dans une école qui a pris, selon le comité d'école, des proportions trop importantes.

Principales recommandations

Cesser la fermeture "étapiste" du réseau d'écoles primaires de la CECQ. Fixer un plafond d'accueil à 350 enfants par école afin d'assurer la qualité des services éducatifs. Revenir à des espaces à l'échelle des enfants. Permettre aux parents d'avoir une voix décisionnelle à l'intérieur de l'école et du système scolaire.

Présenté par
Madame Solange Hudon, aménagiste

Résumé

Dès 1956, le problème du dépeuplement des quartiers centraux est identifié. Les solutions trouvées ne répondent cependant pas aux besoins. On doit fournir aux enfants un environnement à leur mesure. Il faut être convaincu de l'urgence d'agir, convaincu également du retour possible des enfants au centre-ville. On doit être prêt à faire les sacrifices qui s'imposeront, modifier notre approche du problème. L'enfant doit être en mesure de fonctionner dans un petit rayon de déplacement.

Principales recommandations

Que les quartiers soient aménagés afin de répondre aux besoins des enfants et non uniquement des adultes. Ne pas oublier le piéton. Cesser de privilégier la voiture individuelle. L'école de quartier est primordiale, c'est le moteur de la découverte, de son quartier par l'enfant. Initier une campagne de sensibilisation au problème et mettre sur pied un comité de surveillance formé d'adultes et d'enfants qui élaborera des stratégies d'intervention.

Résumé

L'école Stadacona ne nécessite selon la CECQ, qu'un investissement de 82 620 $. Plusieurs sections de l'école sont louées à différents organismes. De plus, une partie de terrain a été vendue à la Ville pour la construction d'un HLM. On rappelle l'aménagement d'un parc-école, fruit de la collaboration du comité d'école, de la Ville de Québec et du milieu.

Principales recommandations

Éviter de se rendre à la limite maximale de la capacité d'accueil d'une école afin de conserver une bonne qualité de vie et d'enseignement. Étudier la possibilité, pour l'école Saint-François d'Assise, de référer la clientèle excédentaire à 225 élèves à Stadacona. Garder comme priorité la sécurité des enfants. Calculer les coûts qu'engendrerait une éventuelle fermeture : transport, entretien du bâtiment, etc. Ne pas négliger les interventions que la Ville projette de faire afin de repeupler ses quartiers. Ne pas agir hâtivement. Un nombre moindre d'élèves permet d'offrir une qualité supérieure d'enseignement et d'encadrement. Les écoles avoisinantes ont-elles la capacité d'accueillir les élèves de Stadacona? A-t-on prévu le coût des investissements d'accueil pour les écoles avoisinantes?

Résumé

L'étalement urbain c'est le développement de la banlieue qui se fait au détriment des quartiers centraux. Les enfants ont besoin d'un bon encadrement et on doit répondre à leurs besoins. A l'école Marguerite-Bourgeoys, il existe un besoin en ressources humaines et financières afin que les élèves ne deviennent pas des décrocheurs. La violence dans une école augmente avec sa grosseur.

Principales recommandations

Le but ne doit pas être d'essayer de remplir encore plus l'école Marguerite-Bourgeoys en fermant l'école Sacré-Coeur. Il faut diminuer le ratio professeur/élèves. La Ville doit s'assurer que les services publics adéquats soient disponibles dans les quartiers centraux. Les écoles des quartiers populaires Saint-Sauveur, Saint-Roch et Limoilou ne doivent pas fermer.

Présenté par
Monsieur François Hulbert, géographe

Résumé

Besoin d'une volonté politique, de définir une orientation, de faire des choix et d'assumer des décisions.

Principales recommandations

Restructurer les territoires municipaux en fonction des pôles d'urbanisation existants. Remettre en cause le développement de quartiers périphériques comme Lebourgneuf. Élaborer une nouvelle communauté urbaine aux pouvoirs élargis ainsi qu'un nouveau Schéma d'aménagement. Limiter l'aide au logement aux secteurs subissant des fermetures d'écoles. Récupérer les nombreux espaces vacants, dans les quartiers centraux, pour l'habitat. Réaménager ces quartiers pour diminuer la pression de l'automobile et favoriser les piétons, cyclistes et usagers du transport en commun. Créer un réel pouvoir supramunicipal capable de faire des choix et de parler au nom de l'agglomération. La Ville de Québec doit réévaluer son développement afin de ne pas favoriser elle-même l'étalement urbain à l'intérieur de ses limites.

Résumé

Freiner la compétition intermunicipale et susciter la concertation. Cette concertation devra mobiliser tous les intervenants : les municipalités, les gouvernements supérieurs et les commissions scolaires. L'école primaire est un des services essentiels à la vie d'un quartier. Le gouvernement du Québec devra également mieux gérer les fonds publics et être plus conscient des problèmes générés par l'étalement urbain.

Principales recommandations

Revoir la délimitation territoriale des commissions scolaires. Étudier la possibilité de fusionner toutes les commissions scolaires oeuvrant sur le territoire de la CUQ. La CUQ devra s'impliquer au niveau suprarégional lorsque viendra le temps de se prononcer sur les orientations que se donneront les municipalités régionales. La Ville de Québec devra poser des gestes qui favoriseront la densification du territoire. On doit construire plus de logements, de meilleure qualité et d'une plus grande variété dans les quartiers centraux. On doit y protéger les usages résidentiels. La Ville devrait faire la promotion de la vie urbaine tout en améliorant la qualité de vie dans les quartiers centraux. Il ne faut plus s'en tenir uniquement aux critères et aux façons de faire du passé. Il faut inventer des solutions nouvelles.

Résumé

La vie est possible et agréable dans les quartiers centraux, c'est un milieu de vie riche et épanouissant tant pour les enfants que les adultes. Les comportements individuels (recherche de la tranquillité, aspiration à la propriété individuelle, attrait pour le modernisme, refus d'élever des enfants en ville) ainsi que des mesures publiques (recherche d'une taxation plus modérée) ont contribué au dépeuplement. On a centralisé les services dans le centre-ville au détriment de la population en place.

Principales recommandations

Favoriser et consolider la vocation résidentielle des quartiers centraux afin de garder les enfants qui y sont actuellement. Maintenir les institutions existantes particulièrement les écoles primaires. Que la CECQ poursuive la politique de maintien de la dernière école de quartier. Demander au ministre de l'éducation d'établir des normes et des règles de financement préférentielles pour les dernières écoles de quartier. Instaurer un moratoire sur la construction de nouvelles écoles dans la région métropolitaine de Québec. Favoriser la vocation résidentielle des quartiers centraux. Initier des travaux d'embellissement. Instaurer une politique de limitation de l'étalement urbain. Faire valoir les avantages de vivre dans les quartiers centraux.

Présenté par
Le Conseil paroissial de pastorale de Saint-Roch

Résumé

La famille est la cellule de base de la société. Plus il y aura de familles dans les quartiers centraux, mieux ces quartiers s'en porteront. On doit maintenir en bon état les équipements publics actuels.

Principales recommandations

La Ville de Québec doit mettre en place une politique du développement urbain et de l'habitation. Cette politique devrait : limiter la circulation automobile, promouvoir le transport en commun, créer de nouveaux parcs, revitaliser les artères commerciales, stimuler la rénovation et les nouveaux développements domiciliaires, offrir une prédominance aux résidences familiales, s'occuper des résidents actuels. On pourrait ajouter les niveaux secondaires I et II dans les écoles primaires. Promouvoir les avantages d'habiter ces quartiers centraux.

Présenté par
Madame Marguerite Larochelle et monsieur Robert Fleury

Résumé

Le centre-ville est un endroit merveilleux aux multiples avantages. Les banlieusards auraient avantage à venir y habiter. Toutefois, certains points devraient être améliorés. Les besoins suivants sont identifiés : programmes de rénovation des logements, embellissement visuel, différents aménagements urbains. Il faut attirer des jeunes couples en offrant de beaux logements à des coûts raisonnables. Nous avons choisi, comme couple, l'alternative du retour au centre-ville.

Principales recommandations

Faire la promotion des avantages de la vie au centre-ville. Construire des unités familiales et des logements à coûts raisonnables, le tout à proximité des écoles, des parcs et des services publics. Promouvoir les avantages de la vie au centre-ville. On cite en exemple Val-Bélair qui a pu inverser une image publique négative en peu de temps.

Présenté par
Mesdames Jocelyne Simard et Madeleine Demers, monsieur Émil Kotzev
Étudiants au programme de maîtrise en aménagement du territoire

Résumé

Il faut à la fois garder en ville les citadins qui y habitent déjà et offrir aux résidents de l'extérieur la possibilité d'y venir ou d'y revenir. Le centre-ville doit faire l'objet d'une mise en marché. Ses attraits sont méconnus. De façon plus spécifique, on affirme que le quartier Saint-Roch souffre de problèmes structuraux. On identifie celui de la discontinuité nord-sud causée par la présence du Mail Saint-Roch et de la discontinuité est-ouest causée par la présence de deux artères de transit rapide qui vont vers la Haute-Ville et/ou la banlieue. On souligne la présence dans le quartier, d'immenses terrains vides et l'état de délabrement de plusieurs immeubles commerciaux et résidentiels.

Principales recommandations

Adopter un train de mesures qui favoriseront l'acquisition par des familles de propriétés dans les quartiers centraux et, qui favoriseront l'équité fiscale ville-banlieue. Maintenir par des mesures spécifiques les écoles des quartiers centraux. Accorder une attention particulière aux problèmes de stationnement des résidents des centres-villes. De façon plus spécifique, dans les tissus urbains serrés de la Basse-Ville, il faut, par de petites interventions, aérer les quartiers. Dans Saint-Roch, on doit récupérer le potentiel du parc Victoria et des berges de la Rivière Saint-Charles, réaménager les artères commerciales et les principales artères de circulation.

Que les gouvernements fédéraux et provinciaux cessent de subventionner le stationnement de leurs employés et qu'ils interdisent une telle pratique chez les organismes publics qui tombent sous leur juridiction. Il propose également que pour tout employé dont l'employeur fournit le stationnement, le coût de la juste valeur marchande soit ajouté à son revenu imposable. Il demande que la CECQ cesse de convertir partiellement ses cours d'école en terrains de stationnement.

Le phénomène de l'étalement urbain est intimement relié aux structure politiques de la région de Québec. La multiplication des instances décisionnelles favorise une absence de concertation dans le processus de prise de décision. Les politiques de subvention aux infrastructures et aux logement neufs et celles d'aménagement et de transport des gouvernements supérieurs ont favorisé l'étalement urbain. Les coûts sociaux et économiques collectifs de l'étalement urbain sont considérables. En tant que collectivité on ne peut demeurer insensible à un tel phénomène.

Les luttes intrarégionales ont pour effet d'éloigner les investisseurs sérieux, désireux d'implanter des activités économiques différentes de celles du tourisme ou des services et, d'empêcher une planification intégrée de la région qui tienne compte des impératifs de sa situation politique, économique, environnementale et historique.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSAIRES

1. CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous aborderons la conclusion de ce rapport par une mise au point concernant la mandat de la présente Commission. Il faut rappeler que ce mandat demeure limité et qu'il consiste essentiellement à recueillir et à synthétiser les opinions, les témoignages et les suggestions des particuliers et des organismes conformément au contenu de leur mémoire et de la présentation qu'ils en ont faite lors des audiences publiques. Les commissaires n'étaient donc pas mandatés pour effectuer ou faire effectuer des recherches ou des analyses spécifiques aux thèmes soulevés. En conséquence, leurs recommandations s'appuient essentiellement sur les apports de la présente consultation publique, sur les réflexions qu'a générées cette dernière ainsi que sur leur expérience respective des problématiques urbaine, sociale et scolaire.

Ceci dit, les travaux, de la Commission ont permis de dégager des mémoires plusieurs lignes directrice qui ressortent clairement et que nous résumons brièvement ici.

- **L'étalement urbain** : En premier lieu, l'emphase que la plupart des participants ont mise sur le phénomène de l'étalement urbain, dont on fait la cause principale du dépeuplement des quartiers centraux, n'est ni surprenante, ni injustifiée. Elle reflète évidemment la préoccupation croissante des citoyens relativement à la protection de l'environnement et des ressources rares de l'économie de même que leur prise de conscience, au plan collectif, des coûts privés et sociaux découlant de décisions de planification passées. Ce laxisme au chapitre de l'aménagement du territoire se traduit aujourd'hui, vingt-cinq ou trente ans plus tard, par des coupures de services qui frappent tout particulièrement les populations des quartiers centraux mais qui affecteront également, dans un avenir rapproché, celles des banlieues dont le fardeau fiscal ne pourra par surcroît, qu'augmenter dans l'avenir. Il faut, bien entendu, éviter de faire porter tout le blâme de la situation sur les décideurs politiques de l'époque qui, faut-il le rappeler, ont agi avec le consentement de leurs électeurs. L'étalement urbain doit en outre être replacé dans le contexte de l'époque où ont été prises ces décisions : la forte croissance économique de la région de Québec, soutenue par une fonction publique en pleine expansion, des prévisions démographiques par trop optimistes ainsi qu'une hausse substantielle des revenus, le tout jumelé à une disponibilité apparemment inépuisable de sols développables, facilement accessibles et relativement peu coûteux, ont produit le résultat que l'on déplore aujourd'hui. La tendance à l'étalement était par ailleurs une donne

nord-américaine reposant sur des valeurs sociétales qui favorisaient les choix individuels de court terme au détriment d'une vision globale de long terme et que peu de gens remettaient en question. Ajoutons que plusieurs de ceux qui la dénoncent actuellement en ont eux-mêmes largement bénéficié.

- **La concertation régionale** : Ceci dit, l'absence de concertation entre les divers paliers décisionnels (provincial, régional, municipal et scolaire) relativement à la planification des infrastructures et grands équipements publics (implantation et extension des réseaux autoroutiers, politiques et programmes d'infrastructures, de viabilisation de l'habitat, localisation des équipements scolaires, etc.), la vive concurrence intermunicipale (multiplication des parcs industriels en périphérie, subventions à l'accession à la propriété, etc.) ainsi que l'indécision des élites locales quant à la philosophie et aux choix d'aménagement à privilégier (aménagement de la Colline parlementaire, "dilution" des pôles d'attraction sur le territoire, etc.) constituent autant de facettes du problème que les mémoires mettent fort bien en relief.

  Il est temps de reconnaître qu'une telle absence de concertation entraîne des coûts qu'il n'est plus possible, dans le contexte économique actuel, de supporter. Un véritable esprit de collaboration régional entre les différentes instances décisionnelles, plutôt que le réflexe encore vivace de la concurrence et de l'individualisme, doit guider la planification des grands équipements publics.

- **La réhabilitation de la fonction résidentielle** : Parallèlement aux diverses mesures qu'il est possible d'adopter dans le but de contraindre l'étalement urbain et de réduire l'inefficacité du processus de planification de l'espace urbain régional, d'autres actions peuvent et doivent être entreprises pour pallier au problème plus immédiat de la détérioration du centre-ville traditionnel. Parmi les nombreuses suggestions mises de l'avant lors des audiences publiques de la Commission, la réhabilitation de la fonction résidentielle destinée aux familles avec enfants constitue certainement une stratégie d'intervention réaliste en vue du repeuplement des quartiers centraux, stratégie que d'autres municipalités canadiennes ont déjà endossée. A cet effet, signalons les efforts de la Ville de Vancouver dont le nouveau plan directeur propose une augmentation de la population résidente du centre-

ville de l'ordre de 25% au cours des 15 prochaines années.

Plus près de nous, la Ville de Sherbrooke possède depuis deux ans un programme de repeuplement de ses vieux quartiers en vertu duquel, quelque 234 jeunes ménages ont bénéficié de subventions de 3 000$ la première année, puis de 2 000$ par la suite (avec crédit de taxes lorsque sont réalisés des travaux de rénovation) pour y acquérir une propriété âgée de 20 ans et plus.

Quant à la Ville de Québec, l'annonce récente d'un programme analogue semble indiquer sa ferme intention de s'attaquer au problème du dépeuplement du centre-ville. Il va sans dire qu'une telle politique de réhabilitation résidentielle doit s'accompagner, pour être efficace, de mesures parallèles de maintien (ou d'amélioration) de la qualité des services et équipements publics et, de programmes visant à revitaliser les artères commerciales, deux conditions sine qua non au repeuplement des quartiers centraux par de jeunes familles.

Si l'on considère que les ressources financières locales sont de plus en plus limitées et que la Ville de Québec ne peut éparpiller ses énergies sur l'ensemble de son territoire, c'est donc un véritable choix politique qu'elle doit faire ici. Ajoutons qu'en raison de la situation socio-économique qui prévaut actuellement dans les quartiers centraux et, en dépit du potentiel que représentent ces derniers, la partie est loin d'être gagnée. L'image trop souvent négative que projette, à tort ou à raison, ces secteurs de la ville, et particulièrement la Basse-Ville, devra être redorée à l'aide d'une vigoureuse promotion des avantages de la vie urbaine, non sans avoir au préalable entrepris des actions concrètes visant à améliorer substantiellement, et à relativement court terme, le cadre et la qualité de vie au centre-ville.

Enfin, revitaliser les quartiers tout en favorisant les clientèles en place représente un autre défi que devra relever la Ville. En effet, la rénovation résidentielle et la revitalisation commerciale impliquent en général un enrichissement relatif du secteur visé par ces transformations; ce qui entraîne, d'une part, une augmentation de l'assiette fiscale pour la municipalité et, d'autre part, un déplacement progressif des clientèles locales traditionnelles au profit de ménages mieux nantis.

De façon à répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, la Ville devrait donc cibler avec soin, les clientèles résidentielles qu'elle cherche à attirer dans les quartiers centraux et, définir les modalités d'une mixité socio-économique de telle manière que le processus de restructuration demeure le plus harmonieux possible.

- **La gestion des équipements scolaires** : Sur cette question, il est important de souligner que la CECQ n'est nullement responsable ni du dépeuplement des quartiers centraux, ni de leur repeuplement. Sa vocation est d'abord et avant tout scolaire et, pour cette raison, elle est évaluée essentiellement sur sa gestion de la qualité des services pédagogiques qu'elle dispense. C'est par le biais du maintien et du recrutement de ses clientèles, qu'elle est interpellée par le problème de l'étalement urbain. Son budget dépend en grande partie du nombre de ses élèves : peu d'élèves... peu d'argent. Ses contraintes financières très serrées l'obligent en conséquence à examiner, comme mesure de dernier recours, l'option de la fermeture des écoles de quartier.

  La CECQ ne vit toutefois pas en vase clos, les décisions qu'elle prend se répercutent directement sur la qualité de la vie des gens vivant sur son territoire. Les travaux de la Commission ont clairement fait ressortir que les fermetures d'écoles affectent non seulement les enfants, mais également les parents qui paraissent atteints dans leur dignité, dans leur sensibilité et même au niveau de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

  Fermer leur école c'est leur porter atteinte personnellement et collectivement. C'est augmenter le sentiment de frustration de partenaires pourtant indispensables à la réussite scolaire.

  Si l'on se fie aux mémoires et aux commentaires de leurs auteurs, l'enjeu des fermetures est énorme pour toute la population concernée et déborde de beaucoup les simples aspects de l'accessibilité physique à l'école, du danger des parcours empruntés par les élèves ou de leur attachement aux institutions restantes. Les spécialistes venus témoigner ont été unanimes à souligner la gravité de cette décision en raison du caractère structurant de l'école dans le milieu.

Bref, si le sentiment d'appartenance à une province ou à une ville est une réalité, c'est d'abord à la paroisse ou au quartier que s'identifient les populations locales. Tout autre regroupement sur des bases purement administratives ne garantit pas l'intégration de cette nouvelle réalité à leur vie quotidienne.

Les audiences publiques ont également permis de saisir toute l'importance d'une planification de l'avenir en matière, non seulement d'équipements scolaires, mais aussi de maintien et de recrutement des clientèles. A cet effet, la venue possible d'immigrants dans les quartiers centraux, jumelé à l'impact probable des nouveaux programmes municipaux de repeuplement des quartiers centraux suggère de retarder quelque peu la fermeture d'écoles de quartier en vue d'une recrudescence éventuelle de la population scolaire.

En outre, face au germe de l'abandon scolaire en milieu défavorisé suite à une démotivation des enfants et des parents, le maintien de l'école de quartier apparaît à première vue comme une mesure préventive au décrochage éventuel des jeunes. De plus, sa fermeture peut être taxée de geste déplorable dans le contexte d'une politique de repeuplement des quartiers centraux et devenir une source d'injustice flagrante. En effet, il faut comprendre que les populations des quartiers défavorisés constituent des clientèles captives en regard des services de la CECQ dont les décisions administratives ne leur laissent que peu de solutions de rechange. Il existe, entre autres, moins de danger de provoquer un exode de ces enfants vers des écoles privées, amputant ainsi la CECQ de subventions importantes. L'application de normes administratives rigides (e.g. seuil minimal fixé à 225 élèves) apparaît également inéquitable aux yeux des parents de ces quartiers dans la mesure où les besoins d'encadrement pédagogiques des enfants diffèrent d'un quartier à l'autre. Un tel besoin est plus considérable dans les secteurs les moins nantis.

Enfin, la consultation publique a su nous convaincre que les parents ainsi que les comités de parents et d'école peuvent être très articulés tant dans leur analyse de la situation, que dans l'élaboration de solutions. Ils sont à même de défendre les meilleurs intérêts de leurs jeunes.

Ils peuvent être à la fois des adversaires redoutables et des partenaires vigoureux capables de se mobiliser pour défendre la qualité de la vie de leur quartier et

le bien-être de leurs enfants. Ils se sont efforcés de nous démontrer que le maintien d'une école dans un quartier n'est pas qu'un simple caprice mais constitue un besoin réel qui, à ce titre, doit être pris sérieusement en considération.

De la même façon, toute décision de la CECQ relativement à la fermeture d'une école de quartier doit être solidement fondée et longuement mûrie. Il est clair aux yeux des parents que les seuls critères économiques ne doivent pas l'emporter au détriment de la qualité de l'éducation de leurs enfants et que, dans une telle optique, la pertinence des motifs évoqués par la Commission scolaire pour justifier les fermetures d'écoles ne fait pas l'unanimité.

2. RECOMMANDATIONS DES COMMISSAIRES

Comme nous l'avons déjà précisé, la nature et le caractère limité du mandat confié à la Commission ainsi que la complexité de la problématique et des enjeux soulevés nous amènent à formuler des recommandations qui demeurent assez générales et qui doivent plutôt être perçues, à ce stade-ci du moins, comme des avenues de réflexion. Par ailleurs si certaines de ces recommandations peuvent paraître utopiques à première vue (e. g. la nécessité de concertation régionale), elles n'en constituent pas moins un pas en avant vers une solution globale à l'étalement urbain et vers une cessation indispensable des guerres intestines intermunicipales qui minent le caractère concurrentiel de la région de Québec. Ceci dit, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Au chapitre de l'étalement urbain, nous recommandons à la Ville de Québec de promouvoir, si possible de concert avec d'autres municipalités de la région, **la recherche et la mise au point de nouveaux modèles de développement urbain** qui viseraient notamment à internaliser dans le prix des sites résidentiels et/ou non-résidentiels le coût réel des services et équipements public prévus. Dans un souci de cohérence et de conformité avec les objectifs de revitalisation des quartiers centraux, il serait par ailleurs essentiel que la Ville évite sur son territoire toute action ou mesure (expansion du réseau autoroutier, ouverture de nouvelles écoles, incitations fiscales ou autres à l'accession à la propriété en périphérie) qui pourrait entrer en conflit direct avec de tels objectifs.

2. Nous recommandons vivement la mise sur pied, dans des délais relativement courts (par exemple d'ici un an), **d'un véritable mécanisme de concertation régionale** entre les divers paliers décisionnels concernés par la planification d'ensemble du territoire et des grands équipements publics, notamment scolaires (divers ministères du Gouvernement du Québec, municipalités, CUQ, commissions scolaires). Un tel mécanisme pourrait s'appuyer sur les outils de planification déjà existants tels le **Schéma d'aménagement de la CUQ** dont la préparation pourrait comporter un mécanisme de consultation interactif continu entre les divers agents sociaux, économiques et politiques. Entre temps, la mise sur pied de **tables de concertation sectorielles** pourrait constituer un moyen efficace de pallier au manque de concertation qui prévaut actuellement dans la région et permettre de solutionner plus rapidement certains problèmes spécifiques.

3. Dans le même esprit, nous recommandons d'évaluer la possibilité de **réviser les délimitations territoriales des commissions scolaires**, de façon à assurer une meilleure coordination entre les différents agents

impliqués en ce qui a trait aux prises de décisions majeures. Ceci pourrait éventuellement déboucher sur la création d'un organisme régional unique.

4. Dans la mesure où il existe une volonté politique ferme de revitaliser les quartiers centraux de Québec, nous recommandons à la Ville de procéder à une **réhabilitation énergique de la fonction résidentielle, en mettant l'emphase sur les familles avec enfants.** Elle devra cependant, au préalable, cibler ses clientèles (e.g. familles à revenu moyen, jeunes ménages immigrants, etc.) et ajuster son produit de façon à atteindre la mixité socio-économique la plus harmonieuse possible. La Ville devra aller de l'avant avec ses nouveaux programmes incitatifs de crédits de taxes, de subventions à la rénovation et d'accession à la propriété dans les quartiers centraux.

   Elle devra, simultanément, adopter des mesures concrètes visant à y revitaliser les artères commerciales ainsi qu'à y maintenir et améliorer la qualité des services, des équipements publics et de l'aménagement urbain. La redéfinition des axes de circulation automobile, la création de circuits piétonniers et le réaménagement des berges de la Saint-Charles, à proximité des zones où l'on prévoit l'implantation de la fonction résidentielle, sont autant de suggestions qui méritent d'être étudiées.

5. Nous recommandons en outre, que la Ville mette sur pied une **campagne de promotion** destinée à mieux vendre, auprès des populations ciblées, les avantages de la vie urbaine, doublée d'une meilleure publicité sur les programmes disponibles et en préparation en matière de rénovation et de construction neuve dans les quartiers centraux.

6. De manière à mettre à contribution les forces vives du milieu, dans le but de favoriser le développement de l'économie des quartiers de la Basse-Ville et de Limoilou, nous recommandons **la création de corporations de développement économique et communautaire** du type de celles que l'on retrouve à Montréal. De tels organismes, qui regroupent les divers agents économiques et sociaux directement impliqués dans le milieu, permettent de générer, au niveau communautaire, le climat de concertation nécessaire au rétablissement d'une confiance collective dans le potentiel de ces quartiers.

7. En ce qui a trait aux relations entre la population et la CECQ, nous recommandons que cette dernière **s'efforce de mieux expliquer le rationnel justifiant sa décision de fermer des écoles dans les quartiers défavorisés.** Les balises utilisées doivent laisser transparaître une sensibilité et une bienveillance à

l'égard des parents et des enfants ainsi qu'une certaine équité sociale.

Dans le même esprit, il est essentiel **que la nouvelle politique sur la rationalisation du réseau d'écoles primaires de la CECQ soit clarifiée** afin qu'il soit possible à la population concernée de saisir si et en quoi elle remplace avantageusement l'ancienne politique du maintien de la dernière école primaire de quartier et les critères qui y sont attachés.

8. Nous recommandons par ailleurs que la CECQ et le comité de parents, ou les comités d'écoles des quartiers affectés par une fermeture d'école, **cherchent ensemble des moyens de maintenir la vocation pédagogique et communautaire des espaces laissés vacants.** Il serait important de profiter de la menace de fermeture d'une école pour expérimenter des nouvelles formes d'aide pédagogique aux enfants en difficulté. On pourrait, à cet égard, tirer meilleur profit des allocations supplémentaires du ministère de l'Éducation en présentant des projets spéciaux.

9. Compte-tenu de la rigidité des modalités d'allocation des subventions gouvernementales aux commissions scolaires et de l'inefficacité qui en découle, nous recommandons au ministère de l'Éducation **d'augmenter l'autonomie de gestion des fonds versés** de façon à permettre une meilleure adéquation entre les programmes et les besoins du milieu.

10. Vu les conséquences multiples de la fermeture des écoles de quartier et de la recrudescence de ce phénomène, nous recommandons que soient menées **des études sur les conséquences des fermetures d'écoles en milieu défavorisé** et que l'on se penche en particulier, sur l'analyse de l'impact de ce phénomène sur la vie quotidienne des familles et de leur performance scolaire. On pourrait, par exemple, demander au Conseil supérieur de l'éducation ou, à sa Commission de l'enseignement primaire, de préparer un avis sur cette question. Les universités pourraient aussi être mises à contribution.

11. Face à la complexité du phénomène, nous recommandons **qu'un moratoire à caractère régional soit promulgué sur toute ouverture ou fermeture d'école**, afin de laisser aux mécanismes de concertation le temps de mettre en place de nouveaux outils de planification intégrée.

12. Enfin, dans la mesure où le maintien des écoles dans les quartiers centraux de Québec impliquent des déboursés supplémentaires importants, nous recommandons **que le ministère de l'Éducation accorde à la CECQ les ressources financières nécessaires pour assumer cette responsabilité le temps du moratoire.**

ANNEXE 1

LA REVITALISATION DES QUARTIERS CENTRAUX

Texte préparé par le Service de la planification de la Ville de Québec

REVITALISATION DES QUARTIERS CENTRAUX DE QUÉBEC

UN SUPPORT NÉCESSAIRE

Pour maintenir dans les quartiers centraux une population diversifiée et attachée à son environnement, des gestes significatifs doivent être posés par les pouvoirs publics en faveur du maintien des acquis importants sur le plan de la qualité de vie urbaine dont jouissent ces quartiers et pour la réhabilitation des éléments que l'usure du temps et la négligence ont rendu désuets.

La confiance des résidents dans l'avenir de leur quartier doit pouvoir s'appuyer sur un fort sentiment de support manifeste de l'ensemble de la collectivité régionale, donc en premier lieu, des autorités municipales à l'égard de la protection de la qualité de vie de leur quartier.

C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'appui de la Ville de Québec au transport en commun, les mesures municipales prises pour faciliter le stationnement des résidents, faciliter la circulation des piétons, en particulier des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants, réduire le bruit et améliorer la qualité de l'air, hausser la qualité des rues principales de quartier, créer des conditions favorables à la création d'emploi et à une plus grande employabilité de la main-d'oeuvre des quartiers centraux, etc.

Mais le support le plus direct aux efforts des résidents pour maintenir une vie de quartier riche et dynamique consiste pour la Ville à encourager l'entretien et la rénovation du parc immobilier ainsi que son expansion à la mesure du potentiel offert par les possibilités de recyclage d'édifices existants ou d'insertion de nouvelles habitations.

A cet égard, plusieurs mesures dont certaines très récentes ont été mises en place par la Ville, seule ou conjointement avec les autres gouvernements, tandis que d'autres pourront l'être en 1992 à la suite d'amendements à la Charte obtenus par la Ville auprès du Gouvernement du Québec.

MESURES DE REVITALISATION APPLIQUÉES A QUÉBEC

Les programmes de subvention en vigueur portent sur l'amélioration du parc immobilier. Des mesures particulières de bonification de certains programmes ont de plus été adoptés pour refléter la priorité accordée à la revitalisation du quartier Saint-Roch de même que pour compléter les mesures de contrôle architectural

imposées dans l'arrondissement historique. Ces programmes énumérés, ci-après, sont sommairement décrits en annexe.

- Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ);
- Programme de rénovation des immeubles locatifs (PRIL);
- Programme municipal de subvention à la restauration de bâtiments résidentiels (P.M.R.);
- Programme d'aide à la rénovation des maisons de chambres (P.M.C.);
- Programme Maître d'oeuvre;
- Programme d'aide à la restauration des sites incendiés ou abandonnés de l'arrondissement historique de Québec (PARSIA);
- Programme de subvention pour promouvoir l'installation de systèmes de protection contre l'incendie par giclage automatique;
- Programmes Revi-centre;

A la fin de 1991, pour encourager la construction et le recyclage dans Saint-Roch, le Vieux-Québec et le Vieux-Québec/Basse-Ville, deux nouvelles initiatives municipales ont été prises.

En premier lieu, un programme de crédit de taxes a été adopté. En vertu de ce nouveau programme, la Ville de Québec accorde un crédit de taxes foncières de 100% pendant trois ans pour la construction résidentielle et les projets de recyclage à des fins résidentielles réalisés dans les quartiers ci-haut mentionnés.

En second lieu, la Société para-municipale, la SOMHADEC, a consenti un prêt hypothécaire de 1 000 000$ à un promoteur privé acquérant ainsi une participation éventuelle dans le projet de recyclage de l'édifice Gauvreau-Beaudry situé dans le Vieux-Québec/Basse-Ville.

Enfin la Ville de Québec poursuit, en collaboration avec le Gouvernement du Québec, un programme prévoyant l'implantation à court terme de quelque 250 logements HLM.

AUTRES MESURES ENVISAGÉES

Dans le but d'encourager les ménages et, en particulier, les familles à s'implanter de façon durable dans les quartiers centraux, la Ville mettra sur pied de nouvelles mesures visant d'une part à favoriser encore davantage la construction et le recyclage

et d'autre part, à encourager l'accession à la propriété sous forme individuelle ou collective.

En complément au programme de crédit de taxes évoqué plus haut, la Ville de Québec mettra sur pied, au début de 1992, un généreux programme de subvention destiné à stimuler les secteurs privés et coopératifs pour construire de nouveaux logements ou pour recycler des édifices à des fins résidentielles dans la zone prioritaire de revitalisation que constituent les quartiers Saint-Roch, Vieux-Québec et Vieux-Québec/Basse-Ville.

Grâce à des amendements obtenus à sa Charte, la Ville entend également mettre au point un programme d'accession à la propriété ciblé vers les familles dans le but d'accroître le nombre de propriétaires-occupants dans les quartiers centraux.

De plus, ayant également obtenu un amendement à sa Charte lui permettant de contribuer à des fonds de risque, la Ville de Québec entend se concerter avec d'autres partenaires du milieu afin de contribuer à un fonds d'aide au développement de nouvelles coopératives d'habitation donnant suite ainsi aux intentions qu'elle a déjà formulées à cet égard dans les budgets d'immobilisations de 1990 et 1991.

CONCLUSION

Bénéficiant encore, au centre-ville, d'importants espaces à construire ou à recycler, la Ville de Québec peut envisager y voir s'implanter au cours des prochaines années quelque 2 000 nouveaux logements. Possédant, par ailleurs, une solide expérience de la restauration domiciliaire, la Ville de Québec est en mesure dans un tel contexte, mais en concertation avec ses partenaires, notamment le Gouvernement du Québec et le secteur coopératif, de poursuivre une stratégie efficace de revitalisation de ses quartiers centraux devant permettre à une population stable et diversifiée d'y mener une vie agréable et d'y développer une vie communautaire intense grâce à la présence des institutions, services et équipements requis à cette fin.

PRINCIPALES MESURES DE REVITALISATION APPLICABLES DANS LES QUARTIERS CENTRAUX DE QUÉBEC

Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ):

- Subvention à la restauration de logements de propriétaire-occupant pouvant atteindre 5 000$ par logement.

- 23 logements restaurés de janvier à octobre 1991.

Programme de rénovation des immeubles locatifs (PRIL):

- Subvention à la restauration de logements locatifs pouvant atteindre 11 625$ par logement.

- 149 logements restaurés de janvier à octobre 1991.

Programme municipal de subvention à la restauration de bâtiments résidentiels (PMR):

- Subvention à la restauration complémentaire au PARCQ et au PRIL et pouvant atteindre 7 000$ par logement partout à Québec et 9 500$ par logement dans Saint-Roch.

- 384 logements touchés en 1989 et 1990.

Programme d'aide à la rénovation des maisons de chambres (PMC):

- Subvention à la restauration de maisons de chambres pouvant atteindre 4 000$ par chambre partout à Québec et 5 000$ par chambre dans Saint-Roch.

- 242 chambres rénovées de 1988 à 1990.

Programme Maître-d'Oeuvre:

- Subvention à la restauration d'éléments patrimoniaux dans l'arrondissement historique de Québec pouvant atteindre 35% des coûts admissibles.

- 390 bâtiments touchés de 1987 à 1990 grâce à 1,6 M$ en subvention, dont 50% proviennent du gouvernement provincial et 50% de la Ville de Québec.

Programmes Revi-Centre:

- Applicables sur les artères commerciales: 3e Avenue, de la Canardière, Saint-Vallier, Saint-Jean, de la Couronne, Saint-Joseph et Dorchester.

- Subvention à la rénovation de façades de bâtiments commerciaux ou mixtes équivalant à 30% du coût des travaux.

- Crédit de taxes de 100% la première année, 66% la deuxième année et 33% la troisième année, pour les travaux ayant bénéficié des subventions à la rénovation de façade.

- En plus de ces programmes, la Ville réalise sur ces artères, des travaux de réfection des infrastructures et des équipements.

- 37 bâtiments touchés de 1988 à 1990 sur la 3e Avenue grâce à 178 541 $ de subventions. Sur les autres artères, les programmes de subvention ont débuté cette année.

Programme d'aide à la restauration des sites incendiés ou abandonnés de l'arrondissement historique de Québec (PARSIA):

- Subvention "ad hoc" pour la restauration de bâtiments incendiés ou pour la construction de nouveaux bâtiments dans l'arrondissement historique.

- 18 bâtiments ont été touchés à l'intérieur de ce programme de 1983 à 1990, grâce à 6,9 M$ de subvention, dont 50% proviennent du gouvernement provincial et 50% de la Ville de Québec.

Programme de subvention pour promouvoir l'installation de systèmes de protection contre l'incendie par giclage automatique:

- Subvention à l'installation de gicleurs automatiques variant entre 40$ et 60$ par gicleur installé.

- 60 bâtiments ont été "giclés" grâce à 700 000 $ de subventions municipales de 1983 à 1990.

Déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)

- La Ville défraie 10% du déficit d'exploitation annuel de l'OMHQ.

- De 1980 à 1990, les contributions municipales ont totalisé 13,5 M$.

Programme de crédit de taxes foncières à la construction neuve et au recyclage:

- La Ville accorde un crédit de taxes foncières de 100% pendant 3 ans pour les constructions résidentielles neuves et les projets de recyclage dans les quartiers Saint-Roch, Vieux-Québec/Basse-Ville et Vieux-Québec.

Programme de subvention à la construction neuve et au recyclage dans Saint-Roch (à venir):

- Subvention pouvant atteindre 20% du coût de réalisation d'un projet de construction résidentielle neuve ou de recyclage.

Programme de subvention à l'accès à la propriété résidentielle dans les quartiers centraux (à venir):

- Paramètres à déterminer.

SOMHADEC:

- Un prêt hypothécaire de 1 000 000$ à été consenti par la SOMHADEC à un promoteur privé afin que ce dernier puisse réaliser un projet de recyclage dans le Vieux-Québec/Basse-Ville.

Investissement dans le Fonds alternatif de développement régional de l'habitation de Québec (FADRHAQ) (à venir):

- Un budget total de 500 000 $ a été prévu dans les budgets d'immobilisations 1990 et 1991 afin de permettre à la Ville de contribuer au FADRHAQ. Cette contribution permettrait au FADRHAQ d'accorder des prêts à taux d'intérêt réduits pour la création de nouveaux logements coopératifs au centre-ville.

- La Ville désire également aider le FADRHAQ à trouver d'autres partenaires prêts à investir dans le fonds.

ANNEXE 2

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU BUDGET DE LA CECQ

Préparé par le Service des ressources financières de la CECQ

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC
LES SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Modalités de financement du budget de la C.E.C.Q.

A- BUDGET D'OPÉRATIONS

Comprend les dépenses de fonctionnement

- salaires et bénéfices marginaux
- fournitures et matériel
- honoraires et contrats

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées selon les diverses activités de la Commission:

- activités éducatives (enseignement)
- activités complémentaires (transport, garderies)
- activités de gestion (services)
- activités auxiliaires (dette, intérêts)

FINANCEMENT

Quatre (4) sources différentes de financement:

- Allocations du MEQ
- Revenus spécifiques et généraux
- Taxe scolaire
- Surplus accumulé

1- Allocations du MEQ - secteur jeunes

a) Allocations de base pour les activités éducatives (se divisent en 2 éléments)

1er élément

Allocation pour le personnel enseignant (couvre salaire, bénéfices marginaux, perfectionnement, suppléance).

Elle est basée sur un paramètre propre à chaque commission scolaire, calculé par le MEQ selon le profil des clientèles validées et disponibles au MEQ, en tenant compte des conventions collectives.

Paramètre 1990-1991

Préscolaire	1 enseignant pour 31,1081 élèves
Primaire	1 enseignant pour 17,5112 élèves
Sec. général	1 enseignant pour 13,9825 élèves
Sec. profess.	1 enseignant pour 10,8579 élèves

Clientèle au budget original 1990-1991

Préscolaire	777
Primaire	5 098
Secondaire gén.	4 255
Secondaire prof.	1 200
	11 330

Montant par enseignant

Maternelle, primaire, sec. général:	49 183$
secondaire professionnel :	41 323$

Résumé

Clientèle ÷ paramètres= nombre d'enseignants financés

Nombre d'enseignants	X	Montant par enseignant	=	Allocation pour les enseignants

Cette allocation est estimée à 36M$ en 1990-1991.

DE PLUS

Une allocation supplémentaire est versée pour la sécurité d'emploi pour les enseignants en disponibilité.

L'allocation tient compte:

- Nombre d'enseignants en disponibilité financés (66 en 1990-1991)

  Montant par enseignant qui varie en fonction du nombre d'enseignants en disponibilité et leur capacité à être utilisé à la suppléance.

Cette allocation est estimée à 0,6M$ en 1990-1991.

2e élément

Allocation pour le personnel autre qu'enseignant et les autres coûts liés aux services d'encadrement direct à l'élève. Comprend:

- Gestion de l'école (direction, secrétaires, etc..)
- Consultation et animation (psychologues, conseillers d'orientation, animateurs de pastorale, etc.)
- Conseillers pédagogiques
- Moyens d'enseignement (bibliothèque, audio-visuel, informatique)
- Matériel didactique.

Un per capita est alloué pour chaque élève financé de l'année en cours:

- Un montant de 582$ par élève du préscolaire 5 ans, du primaire et du secondaire général

- Un montant estimé de 675$ par élève en formation professionnelle pour les ressources matérielles et de 1 039$ par élève pour les ressources de soutien.

Ces allocations représentent 8,4M$ en 1990-1991.

b) Allocation pour les activités administratives

Regroupe:

- Administration générale (commissaires, direction générale, secrétariat général)

- Gestion des services pédagogiques (primaire, secondaire général et adulte, professionnel)

- Gestion des services administratifs (ressources humaines, financières, matérielles et informatiques).

Un montant par élève basé sur la clientèle de l'année antérieure est alloué:

- Un montant de 280$ par élève pour la clientèle du secteur des jeunes

- Une proportion du budget provincial pour la gestion de l'éducation des adultes, basée sur le volume d'activités en formation générale (4%)

Allocation estimée à 3,7M$ en 1990-1991.

c) Allocation pour les activités de l'équipement

Regroupe les activités des services des ressources matérielles:

- Entretien et réparation des immeubles
- Entretien ménager
- Consommation énergétique
- Protection et sécurité

Cette allocation a été réduite de façon importante en 90-91 (3,8M$).

L'allocation couvre maintenant uniquement les superficies (mètres carrés) excédentaires.

Les mètres carrés de base sont financés par la taxe scolaire, suite à un transfert de responsabilité. Pour l'année 1990-1991, cette superficie de base est calculée de la façon suivante:

Au préscolaire et au primaire:
9,5 M2 par élève x clientèle au 30 septembre 1989

au secondaire:
14,2 M2 par élève x clientèle au 30 septembre 1989

Superficie excédentaire:

La superficie excédentaire, c'est-à-dire la superficie totale moins la superficie de base, génère un financement de 12,40$/mètre carré en 1990-1991 soit un total de 1,5M$ pour 121 000 mètres carrés.

Une allocation additionnelle de 280 000$ vient s'ajouter à ce montant depuis l'intégration du Centre de formation professionnelle (C.F.P.)

d) <u>Allocations supplémentaires</u>

En plus des allocations de base, le MEQ alloue des allocations supplémentaires pour des projets et activités particulières.

1- Certaines allocations supplémentaires répétitives au cours des dernières années ont été intégrées aux allocations de base. Elles demeurent cependant visibles et récurrentes au paramètre et s'appellent des allocations de base complémentaire. Ce sont des montants versés pour:

Accueil et francisation
Cours spéciaux: Cours d'été
Maternelle 4 ans
Adaptation scolaire

Animation pastorale catholique au primaire
Enseignement moral et religieux
Maîtrise
Fonds de pension CECQ non intégré au RREGOP
Intégration du Centre de formation professionnelle
Insertion sociale et professionnelle des jeunes
Droits d'auteurs

Ces allocations représentent 1,1M$ en 1990-1991.

Allocations supplémentaires

Une demande annuelle doit être faite pour obtenir ces ressources additionnelles

Expérimentation pédagogique
Soutien à la production et achat des logiciels et didacticiels à fins pédagogiques
Français à l'école, plan d'action
Prêts de services
Formation sur mesure (F.M.E.)
Classes et mesures d'accueil
Services de garde
Frais de scolarité hors réseau
Aide à la pension
Autres allocations (support pédagogique St-Patrick)

Ces allocations représentent 2,0M$ en 1990-1991, et la dépense est effectuée en fonction de l'allocation.

Note:

Toutes les allocations précitées sont transférables, en autant que le service pour lequel cette allocation est accordée a été rendu.

e) Allocations spécifiques

Allocations non transférables pour:

1- Intérêts sur emprunt à court terme

Cette allocation tient compte:

- Taux préférentiel moyen provincial
- Modèle provincial d'entrée et de sortie de fonds
- 50% des surplus accumulés

Cette allocation représente environ 1,4M$ en 1990-1991.

2- Service de la dette

Cette allocation est considérée comme un revenu spécifique non transférable pour:

- Remboursement d'obligations échues
- Intérêts sur obligations
- Honoraires du fiduciaire
- Versement à un fonds d'amortissement.

Cette allocation représente environ 7,8M$ en 1990-1991.

<u>Résumé</u>

Allocation pour les activités éducatives	
- enseignants	36,6M$
- encadrement	8,4M$
Allocation pour les activités administratives	3,7M$
Allocation pour les activités de l'équipement	1,8M$
Allocations supplémentaires	3,1M$
Allocations spécifiques	9,2M$
	62,8M$

2- FINANCEMENT DU MEQ - SECTEUR ADULTES

Allocation du MEQ

Les allocations sont établies selon un volume d'activités exprimé en heures/groupes de formation.

Ces heures/groupes de formation sont fonction du nombre d'élèves par groupe alloué, lequel varie selon les programmes et la densité de population sur le territoire de la commission scolaire:

	Nombre d'élèves par groupe
- Insertion à la vie communautaire et formation préparatoire à l'emploi	10
- Alphabétisation	11
- Présecondaire	12
- Enseignement secondaire général	22

Les heures/groupes sont estimées, au budget de 1990-1991, à 85 000 heures/groupes au Centre Louis-Jolliet et à l'école Boudreau.

Allocation par heure/groupe	($)
. ressources humaines enseignant	53,79
. ressources de soutien	19,06
. ressources matérielles	11,87

Ces allocations représentent 6,6M$ en 1990-1991.

3- REVENUS SPÉCIFIQUES

En plus des allocations du MEQ, notre Commission scolaire peut percevoir des revenus spécifiques pour différentes fins:

- Subvention du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu (MMSR) pour des cours en formation professionnelle et en formation générale
- Subvention du ministère du Transport pour le transport des élèves
- Revenus autonomes des écoles
- Revenus de location d'immeubles
- Salaires du personnel des services de garde
- Prêts de services
- Autres

L'ensemble des revenus spécifiques représente 10,4M$ en 1990-1991.

4- REVENUS GÉNÉRAUX

Les revenus généraux ne s'appliquent à aucune fonction particulière. Ce sont les:

- Subventions tenant lieu de taxes
- Droits de scolarité MEQ - MSSS
- Droits de scolarité pour autochtones

Ces revenus perçus contribuent au financement du montant des dépenses admissibles aux subventions et ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Ces revenus, estimés en 1990-1991 à 1,6M$, viennent réduire les subventions versées par le MEQ.

5- **TAXE SCOLAIRE**

La taxe scolaire vient financer les dépenses encourues et non financées en excédent des allocations du MEQ et des revenus spécifiques.

Le revenu de la taxe est limité au moindre de:

a) 0,35$ du 100$ d'évaluation= 13 720 000$

ou

b) 150 000 plus 500$ par élève pondéré= 8 978 000$

La clientèle de l'année antérieure sert à déterminer la limite. La pondération applicable, telle que décrétée par l'arrêté en conseil en 1990-1991 est la suivante:

- Préscolaire	0,75
- primaire	1,00
- secondaire général - jeunes	1,45
- secondaire général - adultes	0,75
- secondaire professionnel	2,00
- handicapés	3,50

En 1990-1991, les 13 884 élèves considérés étaient pondérés à 17 656 ou 127% en moyenne.

Le taux de taxe est déterminé en divisant le revenu de taxe par le rôle d'évaluation uniformisé.

	Évaluation uniformisée	Taux	Revenu
Vanier	330 M$		
Québec	3 590 M$	22,9¢	8 978 000
Total	3 920 M$	22,9¢	8 978 000

6- SURPLUS ACCUMULÉ

La C.E.C.Q. bénéficie d'un surplus accumulé d'environ 1,7M$ en 1990-1991.

Ce surplus résiduel, qui était de 5,2M$ en 1987-88, a été réduit considérablement au cours des dernières années et utilisé en grande partie pour réaménager l'école Wilbrod-Bherer, l'ensemble du réseau d'écoles secondaires, l'école St-Malo et pour financer un excédent des dépenses sur les revenus au secteur adultes.

Globalement, les revenus de la C.E.C.Q. au budget 1990-1991, se partagent comme suit:

	(000$)	(%)
Allocations du MEQ	69 381	77,8
Revenus spécifiques	10 365	11,6
Taxe scolaire	8 978	10,0
Affectation du surplus	553	0,6
	89 277	100,0

Les pages précédentes traitent des sources de revenus. Le document annexé présente un résumé des dépenses selon la structure des activités et services fournis, en plus de prévoir les revenus qui s'y appliquent.

B- BUDGET D'IMMOBILISATIONS

Le budget d'immobilisations comprend les investissements reliés à:

- L'acquisition de mobilier, appareillage et outillage (MAO)
- L'amélioration et transformation des bâtiments
- Un plan quinquennal d'amélioration des immeubles révisé annuellement (toitures, fenestration).

Comme au budget d'opérations, diverses allocations sont possibles:

Allocation de base

- Un montant par élève basé sur la clientèle de l'année antérieure
- Une norme par programme d'enseignement professionnel basée sur l'investissement moyen par programme.

Allocations supplémentaires et spécifiques

Des allocations peuvent être demandées pour certains investissements particuliers:

- Dépenses de MAO spécialisé pour les élèves gravement handicapés
- Ajout d'espaces
- Vices de construction - litiges
- Projets à frais partagés (contribution maximum de 200 000$ de la commission scolaire)
- Micro-ordinateurs (50% du coût total est financé)
- Barrières architecturales (50% du coût total est financé)
- Nouvelles technologies en formation professionnelle (2/3 du coût est financé)

Vente d'immeubles

Avec l'autorisation du MEQ, le produit de la vente d'immeubles peut être utilisé pour financer le plan quinquennal.

Le document annexé, représentant le budget original 1990-1991, précise davantage la nature des investissements et leur financement.

Les dépenses d'investissement sont financées à long terme au moyen d'émissions d'obligations émises périodiquement.

Le service de la dette de ces emprunts est entièrement financé par le MEQ à même le budget d'opérations pour la partie des investissements autorisés, jusqu'au maximum des allocations émises.

Notre Commission scolaire n'a jamais financé à long terme d'investissements excédant les allocations.

Les Services des ressources financières
1991-04-22
JMG/DB/lm

LISTE DES ORGANISMES ET DES INDIVIDUS AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

LISTE DES ORGANISMES ET DES INDIVIDUS AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

1. La Corporation des urbanistes du Québec
2. le Comité de parents de la CECQ
3. Le Rassemblement Populaire de Québec
4. le Progrès Civique de Québec
5. Monsieur Réjean Lemoine, conseiller municipal
6. Le Comité d'école Sacré-Coeur
7. Le Comité d'école Saint-Jean-Baptiste
8. Le Comité des citoyens et citoyennes de Saint-Sauveur
9. Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
10. Office de pastorale sociale et familiale du Diocèse de Québec
11. Les DSC Saint-Sacrement, Enfant-Jésus et CHUL
12. Le Comité de pastorale sociale et ouvrière de Saint-Roch
13. Neuf (9) organismes communautaires de Limoilou
14. Le Conseil régional de concertation et de développement de Québec
15. Monsieur O'Neil Bouchard
16. Le CLSC Basse-Ville
17. CRP Québec-Centre
18. La Corporation de développement économique de Limoilou et les Comités d'école de Limoilou
19. Le Service d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec
20. Le Comité d'école Anne-Hébert
21. Madame Solange Hudon, aménagiste
22. Le Comité d'école Stadacona
23. Le Comité d'école Marguerite-Bourgeoys

24. Monsieur François Hulbert, géographe

25. Le Comité des citoyens du Vieux-Québec

26. L'exécutif du Rassemblement Populaire district 12

27. Conseil paroissial de pastorale de Saint-Roch

28. Monsieur Robert Fleury et madame Marguerite Larochelle

29. Madame Jocelyne Simard, monsieur Émil Kotzev et madame Madeleine Demers

30. Monsieur Henri Lafrance

31. La Chambre de commerce de Sainte-Foy

SIGLES UTILISÉS

CECQ : Commission des écoles catholiques de Québec

CUQ : Communauté urbaine de Québec

CLSC : Centre local de services communautaires

CRCDQ : Comité régional de concertation et de développement de la région de Québec

DSC : Département de santé communautaire

MEQ : Ministère de l'Éducation Québec

PCQ : Progrès civique de Québec

RMQ : Région métropolitaine de Québec

RPQ : Rassemblement populaire de Québec

SATCUQ : Service d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec